



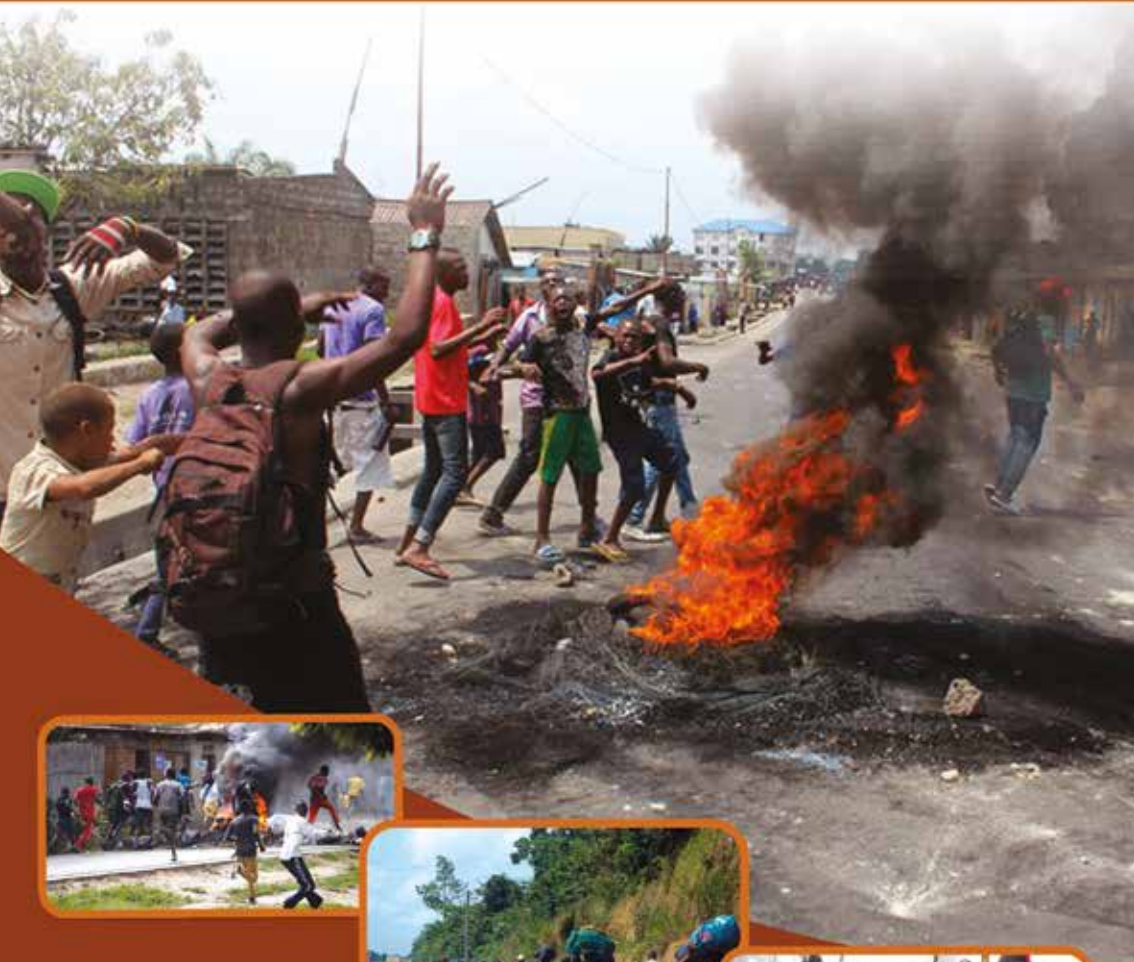
**GOREE INSTITUTE**  
Center for Democracy, Development and Culture in Africa



Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique

**INSTITUT GOREE**

# **VIOLENCE ÉLECTORALE EN GUINÉE, AU SÉNÉGAL ET AU TOGO**



*«Nos remerciements vont à M. Adama Sadio ADO et à M. Demba Diallo pour leurs contributions scientifique et éditoriale à la réalisation de cet ouvrage».*

*«Les idées et opinions exprimées dans cette publications sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Gorée Institute.*

*Les publications de Gorée Institute sont indépendantes d'intérêts nationaux ou politiques spécifiques. Elles sont principalement destinées aux décideurs, à la société civile, aux politiciens et aux praticiens dans le domaine. Elles ciblent également le monde universitaire et les citoyens en général.*

*Pour toute demande d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de n'importe quelle partie de cette publication, veuillez contacter:*

*Gorée Institute  
Rue du jardin  
B.P. 05 - Ile de Gorée  
Sénégal*

*Gorée Institute encourage la dissémination de son travail et répondra promptement aux demandes d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de ses publications.»*

*Cet ouvrage est publié avec le concours de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement (SIDA)*



© copyright : Gorée Institute – Edition 2015

ISBN : 979-10-92136-01-2



Gorée Institute  
Rue du Jardin  
B.P. 05 – Ile de Gorée  
Sénégal







**GOREE INSTITUTE**  
Center for Democracy, Development and Culture in Africa



Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique

**INSTITUT GOREE**

# VIOLENCE ELECTORALE EN GUINEE, AU SENEGAL ET AU TOGO



## MOT DU GORÉE INSTITUTE

Les vagues de démocratisation successives, dont la dernière amorcée à partir des années 90 en Afrique, ont fait apparaître des mutations très importantes dans le processus de légitimation du pouvoir politique. La mise en pratique du projet démocratique met en exergue beaucoup de limites dues principalement à une mauvaise compréhension des enjeux qui se dessinent, à une manipulation des normes qui régissent le fonctionnement normal d'une démocratie, à des résistances développées par des parties prenantes aux processus électoraux ceci dans un but de perdurer au pouvoir ou d'y accéder, de faire de l'État un lieu de prédation, etc.

Le nouvel ordre mondial a fait surgir de nouvelles formes de conflits qui ne sont plus interétatiques mais de plus en plus intra étatiques du fait de dissensions internes identitaires, communautaires, religieuses mais également politiques. La violence politique dans un contexte électoral a souvent pour conséquence de subvertir le caractère libre et équitable des élections, pouvant ainsi déstabiliser les communautés en créant des conditions possibles pour un conflit ouvert surtout dans les pays instables et fragiles

En effet le constat désolant d'un lien effectif entre l'accès au pouvoir et l'accès aux ressources est fait en Afrique. La plupart des conflits partant d'élections mal organisées. La violence a un effet néfaste quant à l'intégrité des élections. Dès lors, le monitoring de la violence électorale demeure un élément clé d'appréhension du cycle électoral dans le but de mettre en œuvre des mécanismes d'alerte précoce, de prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

L'Institut Gorée, Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique, en tant que Centre de référence dans la production du Savoir électoral s'inscrit dans la dynamique continue de rendre intelligible tout phénomène en lien avec les questions électorales. C'est ainsi que face à sa persistance de la violence électorale et à ses conséquences, un module sur le Monitoring de la violence électorale fut conçu. Ce module, dont le but principal est :

- d'identifier les actes de violence en période électorale,
- d'identifier les principaux acteurs,
- d'identifier les facteurs et zones « conflictogènes »,
- de produire des rapports périodiques à l'intention de toutes les parties prenantes au processus électoral pour prévenir ou pour contenir tout acte de violence,

a été administré à ce jour à 260 citoyens guinéens, sénégalais et togolais dans le cadre des différentes activités de monitoring de la violence électorale déroulées au Sénégal, au Togo et en Guinée lors de leurs consultations électorales. Ainsi plusieurs rapports ont été produits, permettant cependant de n'apprécier et de ne comprendre le phénomène de la violence électorale que dans ses ressorts conjoncturels.

A l'issue des activités de monitoring de la violence électorale effectuées en République de Guinée (Législatives 2013), au Sénégal (Présidentielle et Législatives 2012) et au Togo (Législatives 2013), une masse critique d'informations relativement à la violence électorale dans trois pays a été produite. Ainsi il s'agit, dans la perspective d'une meilleure compréhension de la violence électorale, de ses manifestations, des causes, des conséquences, d'appréhender donc la violence électorale de manière structurelle.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Unité d'Assistance Électorale qu'il a mis en place, l'Institut a développé un Modèle d'accompagnement électoral dont la ligne directrice reste la capitalisation. Il faut donc lire le document que vous avez entre les mains comme étant une volonté de concrétiser cette ambition de toujours capitaliser sur la base des expériences de terrain. Toute la capitalisation étant logée à l'enseigne du Projet du Savoir Électoral mis en place depuis deux ans au sein de l'Institut. Ainsi donc, le circuit de production du savoir prend sa source à partir de la mise en œuvre des activités par le biais de l'Unité d'Assistance Électorale et achoppe à la production du Savoir électoral dont la sève nourricière est la masse critique d'informations produite grâce à l'Unité d'Assistance Électorale.

Je ne saurai terminer sans remercier tous les citoyens africains notamment ceux du Sénégal, du Togo et de la République de Guinée qui ont été la cheville ouvrière des différents programmes de monitoring, les autorités de ces différents pays, les parties prenantes aux processus électoraux respectifs et surtout l'Agence Suédoise de Développement International, l'Union Européenne et le Système des Nations Unies qui ont été les principaux partenaires techniques et financiers.

**Doudou Dia**

*Directeur exécutif*

*Goree Institute*

*Centre pour la Démocratie, le Développement  
et la Culture en Afrique*



Ce logo renvoie à l'idée d'un ensemble d'éléments qui interagissent, avec une forte dépendance les uns des autres et dont la faillite d'un élément impacte inévitablement l'ensemble. Il s'agit en réalité d'un système qui peut être de diverses natures. Le logo matérialise en l'occurrence ici l'idée d'un système électoral.

Le modèle d'accompagnement électoral de l'Institut Gorée peut être compris à l'aune d'une approche systémique. Chaque action posée, chaque étape du processus, chaque partie prenante garde toute sa dignité et toute son importance dans le processus. Un seul biais qui intervient dans le processus l'impacte négativement, quel qu'en soit l'auteur, l'origine ou la motivation. Le principe reste donc d'instaurer une intégrité électorale systémique.

Le Projet du Savoir Electoral s'inscrit justement dans une dynamique de connaissance, de compréhension et d'accompagnement pour arriver à instaurer une intégrité électorale systémique.

Les 3 couleurs renvoient à la vocation universaliste du PROSE, tout processus électoral à travers le monde pouvant être soumis à un monitoring, à une observation, à une évaluation dans le cadre du PROSE, même si prioritairement c'est l'Afrique qui est ciblée.

La forme circulaire des 3 éléments qui s'imbriquent renvoie à l'idée du cycle électoral qui, normalement, ne doit pas connaître d'interruption car dès que l'on finit un cycle électoral, toutes les parties prenantes doivent s'inscrire dans la perspective de la tenue des prochaines élections en vue, sur la base du calendrier électoral national.





# PROSE, Projet du Savoir Electoral

La maîtrise du savoir et de l'information est un défi se superposant, dans un monde de la performance et de la rapidité, aux multiples défis du développement. Le développement postule en amont d'avoir une posture prospectiviste d'identification des faits susceptibles dans un moyen/long terme de bouleverser les comportements, les paradigmes et d'insuffler de nouvelles dynamiques porteuses d'évolution et de mutation pour l'Humanité. Une bonne connaissance des phénomènes résulte généralement de la recherche mais également de l'expérience tirée du vécu.

L'Institut Gorée : Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique est une organisation panafricaine dédiée à l'émergence de sociétés paisibles et autosuffisantes en Afrique, par la facilitation, l'intervention et la recherche.

L'Institut Gorée s'est doté d'un Centre pour les Processus électoraux en Afrique. Après plusieurs années capitalisées dans l'investissement des processus électoraux en Afrique et à travers différents Programmes d'accompagnement électoral mis en œuvre notamment au Sénégal, au Togo, en Guinée Bissau, en République de Guinée et au Congo, entre 2012 et 2014, plusieurs modules ont été produits, puis adressés à plusieurs phases du processus électoral : monitoring des médias, monitoring du recensement biométrique, monitoring de la violence électorale, observation, M Observation (variant de l'observation classique enrichi du volet TIC), etc. De même, en tant Centre régional du Savoir électoral, une expertise réelle s'y est développée dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités. Fort également des différents Programmes d'accompagnement électoral déjà mis en œuvre, une masse critique d'informations est constituée, informations qui, vérifiées, consolidées sur la base d'une approche scientifique, rigoureuse, pourront être perçues

comme un « havre » - intellectuel et cognitif - en attendant de « trouver la voie dans l'immense océan des faits empiriques » (Max Weber) en matière électorale.

En effet, depuis la dernière vague de démocratisation ayant largement influencé l'Afrique en général dans l'accélération des mutations politiques, une nouvelle forme d'instabilité a émergé, liée à l'organisation des élections. Les élections sont devenues aujourd'hui des facteurs d'instabilité en Afrique, ceci, pour plusieurs raisons : faiblesse de l'administration électorale, faible de la conscience citoyenne, influences extérieures, insuffisance de l'offre logistique et infrastructurelle, mauvaise gestion du cycle électoral, instrumentalisation et manipulation des institutions par les acteurs, jeu des acteurs illisible et anti démocratique, etc.

Plusieurs concepts sont de plus en plus mobilisés dans ce contexte de démocratisation, dont les exigences vont crescendo. Les concepts n'ont de sens que s'ils sont applicables sur le terrain et les meilleurs concepts sont ceux qui sont les plus opérationnels. Le Projet du Savoir Electoral (PROSE) veut s'inscrire justement dans l'opérationnalisation de tous ces concepts liés à la Démocratie, à la Bonne gouvernance : contrôle citoyen, participation, légitimité, responsabilité, accès à l'information, intégrité, obligation de rendre compte (redevabilité), etc.

Dans la dynamique de renforcer la vocation de l'Institut Gorée se voulant un Centre International de production et d'incubation du Savoir électoral, le PROSE a été mis en place dans le but de :

- Pallier le déficit d'informations produites par l'Afrique et pour l'Afrique en matière électorale.
- Mettre à la disposition des professionnels dédiés aux processus électoraux des modules de formation en adéquation avec les enjeux électoraux.
- Mettre en place un Centre de ressources africain intégrant le Savoir et le Savoir - Faire électoral.
- Mettre à la disposition des institutions publiques, des partenaires techniques et financiers, des spécialistes s'intéressant aux questions de gouvernance et de stabilité, des instruments et outils performants, novateurs et prospectifs dont le dessein sera de participer à l'intégrité des processus électoraux et au-delà, politiques, en Afrique.

PROSE cible les organisations de la société civile, les experts électoraux, les institutions étatiques, les partis politiques, les médias, les organes de gestion des élections ainsi que les partenaires techniques et financiers.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>ABREVIATIONS ET SIGLES .....</b>	<b>14</b>
<b>RESUME .....</b>	<b>16</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>17</b>
<b>I. VIOLENCE ELECTORALE : DEFINITION ET TYPOLOGIE .....</b>	<b>23</b>
<b>I.1. Définition de la violence électorale .....</b>	<b>24</b>
<b>I.2. Typologie des violences électorales .....</b>	<b>25</b>
I.2.1. Violence électorale verbale et symbolique.....	25
I.2.2. Violence électorale psychologique .....	26
I.2.3. Violence électorale physique .....	26
I.2.4. Violence électorale structurelle .....	27
<b>II. MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE ELECTORALE .....</b>	<b>29</b>
<b>II.1. Manifestations de la violence électorale dans le processus         électoral des législatives du 28 septembre 2013 en Guinée .....</b>	<b>30</b>
II.1.1. Veille du scrutin.....	30
II.1.2. Au jour du scrutin .....	30
II.1.3. Après le scrutin .....	32
<b>II.2. Manifestations de la violence électorale au Sénégal lors de la         présidentielle de 2012.....</b>	<b>34</b>
II.2.1. Avant le 1er tour du scrutin .....	34
II.2.2. Au jour du scrutin du 1er tour, le 26 février 2012.....	35
II.2.3. Durant la campagne électorale du second tour.....	36
II.2.4. Au jour du scrutin du second tour.....	36
<b>II.3. Manifestations de la violence lors des législatives         de 2013 au Togo 24</b>	<b>24</b>
II.3.1. Typologie des incidents de violence électorale.....	36
II.3.2. Situation de violence électorale avant le scrutin .....	37
II.3.3. De la cartographie des incidents de violence électorale constatés .....	38
<b>III. REGARD SUR LES AUTEURS ET VICTIMES DE VIOLENCES ELECTORALES.....</b>	<b>41</b>
<b>III.1. Auteurs de violences électorales.....</b>	<b>42</b>
III.1.1. Auteurs de violences électorales en Guinée.....	42
III.1.2. Auteurs de violences électorales au Sénégal.....	42
III.1.3. Auteurs de violences électorales au Togo.....	44
<b>III.2. Victimes de violences électorales.....</b>	<b>44</b>
III.2.1. Victimes de violences électorales en Guinée.....	44
III.2.2. Victimes de violences électorales au Sénégal .....	45
III.2.3. Victimes de violences électorales au Togo.....	46

<b>IV. VIOLENCE ELECTORALE : ANALYSE DES CAUSES .....</b>	<b>49</b>
<b>IV.1. Causes conjoncturelles .....</b>	<b>50</b>
IV.1.1. Candidature d'Adboulaye Wade à la présidentielle de 2012 au Sénégal : une question constitutionnelle au cœur de la violence électorale.....	50
IV.1.2. Composition et fonctionnement des commissions électorales, un facteur de violence électorale .....	52
IV.1.2.1. Composition des commissions électorales, un exercice pas toujours paisible .....	53
IV.1.2.1.1. Composition de la commission électorale nationale indépendante de la Guinée .....	53
IV.1.2.1.2. Composition de la commission électorale nationale autonome du Sénégal .....	55
IV.1.2.1.3. Composition de la commission électorale nationale indépendante du Togo.....	56
IV.1.2.2. Limites des commissions électorales et risque de tensions électorales.....	57
IV.1.2.2.1. Cas de la CENI guinéenne.....	57
IV.1.2.2.2. Cas de la CENA du Sénégal .....	58
IV.1.2.2.3. Cas de la CENI togolaise .....	59
<b>IV.2. Causes structurelles.....</b>	<b>60</b>
IV.2.1. Implication des groupes sociaux et communautaires, une dynamique importante de la violence électorale en Guinée .....	61
IV.2.2. Crédibilité du processus électoral : suspicions de fraude et méfiance entre acteurs politiques .....	62
IV.2.2.1. Controverse autour du processus électoral en Guinée .....	63
IV.2.2.2. Suspensions de fraude au Sénégal .....	65
IV.2.2.3. Désaccords pré-électorales au Togo .....	67
<b>V. IMPACT DE LA VIOLENCE ELECTORALE.....</b>	<b>69</b>
<b>V.1. Impact de la violence électorale sur la cohésion sociale et la sécurité .....</b>	<b>70</b>
<b>V.2. Impact économique de la violence électorale.....</b>	<b>74</b>
<b>V.3. Impact de la violence électorale sur les dispositifs institutionnels ou réglementaires .....</b>	<b>75</b>

<b>VI. MECANISMES DE RESOLUTION DES VIOLENCES ELECTORALES</b> .....	<b>77</b>
<b>VI.1. Traitement des violences électorales par la voie institutionnelle et réglementaire</b> .....	<b>78</b>
<b>VI.2. Recours aux autorités locales</b> .....	<b>80</b>
<b>VI.3. Recours à la Communauté internationale</b> .....	<b>81</b>
<b>VII. CONCEPTION D'UN INDICE DE CONFLICTUALITE ELECTORALE</b> .....	<b>83</b>
<b>VII.1. Définition de l'indice</b> .....	<b>84</b>
<b>VII.2. Modèle théorique de l'«IFC»</b> .....	<b>85</b>
<b>VII.3. Identification des facteurs, des composantes et indicateurs de l'«IFC»</b> .....	<b>87</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>89</b>
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>92</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>93</b>

## ABREVIATIONS ET SIGLES

<b>ADP</b>	:	Alliance pour la Démocratie et le Progrès
<b>ANC</b>	:	Alliance Nationale pour le Changement
<b>BV</b>	:	Bureau de Vote
<b>CAR</b>	:	Comité d'Action pour le Renouveau
<b>CEDEAO</b>	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CELI</b>	:	Commission Electorale Locale Indépendante
<b>CENA</b>	:	Commission Electorale Nationale Autonome
<b>CENI</b>	:	Commission Electorale Nationale Indépendante
<b>CDPI</b>	:	Cadre de Dialogue Politique Inclusif
<b>CLC</b>	:	Comité de Listes et Cartes
<b>CNOSCG</b>	:	Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne
<b>CPPFT</b>	:	Collectif des Partis pour la Finalisation de la Transition
<b>CST</b>	:	Collectif Sauvons le Togo
<b>FDP</b>	:	Front d'union pour la Démocratie et le Progrès
<b>FOSSSEL</b>	:	Force Spéciale pour la Sécurisation des Elections
<b>FRAC</b>	:	Front Républicain pour l'Alternance et le Changement
<b>MAE</b>	:	Mission d'Assistance Electorale
<b>MI</b>	:	Ministère de l'Intérieur
<b>MOE</b>	:	Mission d'Observation Electorale
<b>M23</b>	:	Mouvement du 23 juin
<b>OBUTS</b>	:	Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire
<b>OIF</b>	:	Organisation Internationale de la Francophonie
<b>ONEL</b>	:	Observatoire National des Elections
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	:	Organisations de la Société Civile.
<b>PDS</b>	:	Parti Démocratique Sénégalais
<b>PEDN</b>	:	Parti de l'Espoir pour le Développement National
<b>PIT</b>	:	Parti de l'Indépendance et du Travail
<b>PV</b>	:	Procès-verbal
<b>RESOCIT</b>	:	Réseau des Observateurs Citoyens
<b>RPG</b>	:	Rassemblement du Peuple de Guinée
<b>RPT</b>	:	Rassemblement du Peuple Togolais

<b>RTS</b>	:	Radio Télévision Sénégalaise
<b>UA</b>	:	Union africaine
<b>UE</b>	:	Union européenne
<b>UFC</b>	:	Union des Forces de Changement
<b>UFR</b>	:	Union des Forces Républicaines
<b>UNIR</b>	:	Union pour la République
<b>UPG</b>	:	Union pour le Progrès de la Guinée
<b>WANEP</b>	:	West Africa Network for Peacebuilding

## RESUME

De la période coloniale à nos jours, l'histoire politique moderne africaine se structure autour de la question électorale. D'un point de vue historique, les premières élections modernes remontent aux années 1800 et, suivant les phases de l'évolution politique des Etats africains, elles ont été couramment organisées surtout au cours de ces vingt dernières années. En effet, les consultations électorales ne constituent pas un phénomène nouveau en Afrique. En la matière, le continent noir a de l'expérience.

Or, les élections sont devenues la source principale des violences politiques. Il y'a donc un paradoxe fondamentalement lié à la récurrence des violences électorales. En effet, on peut noter qu'au fil du temps, les consultations électorales en Afrique tendent à perdre leur caractère démocratique et ne sont plus des moments de sérénité ou de jouissances populaires, mais deviennent au contraire des instants de craintes, de peur et de hantise de violences. Pourtant, eu égard à la tenue fréquente des élections, celles-ci ne devraient point susciter encore de doutes et elles devraient être un sujet bien maîtrisé par les différents acteurs qui s'y engagent, et devenir surtout un sujet de consensus politique national.

Malheureusement, c'est bien souvent le contraire qui se produit malgré les efforts consentis. En effet, il est difficile qu'un processus électoral dans un pays africain commence et arrive à son terme, sans qu'on n'y observe de la violence.

La présente étude aborde la question de la violence électorale et va tenter d'en élucider les différents aspects. Elle est structurée autour de l'élaboration d'un cadre théorique et conceptuel qui devrait permettre de lever les équivoques de définitions et de méthodologies (I). Ensuite, il sera question des manifestations de violences électorales (II), puis de leurs auteurs et victimes (III). Ensuite, nos efforts pourront être concentrés à décortiquer les causes de ces violences (IV), leurs conséquences (V) mais aussi les mécanismes à disposition pour résoudre ou atténuer les violences électorales (VI). Enfin, il sera proposé dans une perspective préventive, un indice facteur de conflictualité, « IFC » (VII) et des recommandations (VIII) afin de juguler le phénomène des violences électorales en Afrique. Il convient de signaler que notre démarche a pour sites de référence l'élection présidentielle sénégalaise de février-mars 2012 et les dernières élections législatives organisées respectivement en juillet et septembre 2013 au Togo et en Guinée.





**GOREE INSTITUTE**  
Center for Democracy, Development and Culture in Africa



Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique

**INSTITUT GOREE**



# INTRODUCTION

## INTRODUCTION

Les transitions démocratiques des années quatre-vingt-dix (1990) ont amené beaucoup d'Etats d'Afrique de l'Ouest à démocratiser leur régime politique. Le printemps de l'Afrique<sup>1</sup> s'est traduit dans de nombreux pays notamment par la reconnaissance effective du multipartisme, la tenue d'élections multipartites et la création d'institutions électorales en charge du contrôle et de la supervision des élections. Compte tenu de l'importance des élections dans la consolidation de la stabilité et de la paix, l'ingénierie constitutionnelle a beaucoup innové en matière électorale durant cette période de démocratisation. Ces avancées démocratiques de la troisième vague de démocratisation avaient pour finalité d'assurer des processus électoraux paisibles et crédibles et de pacifier la vie sociale et politique. Or, les rendez-vous électoraux sont généralement, dans la sous-région, des moments de vives tensions électorales susceptibles de remettre en cause la paix et la stabilité. *« Pire encore, les élections, dans certains cas et généralement en Afrique, constituent un facteur conflictogène au point que certains comme Ismaila Madior FALL n'hésitent pas à dire que la plupart des conflits en Afrique de l'ouest trouvent leur origine dans les élections qui sont un facteur de conflits »*<sup>2</sup>.

Pour lutter contre la récurrence des violences électorales qui caractérisent très souvent les processus électoraux dans de nombreux Etats de l'Afrique de l'Ouest dont la Guinée, le Sénégal et le Togo, des mécanismes de renforcement de la crédibilité des processus électoraux ont été créés.

Plus de vingt ans après le Printemps de l'Afrique, les processus électoraux au Sénégal, au Togo et en Guinée révèlent un bilan mitigé de l'ingénierie électorale durant la période des transitions démocratiques des années 1990. La tenue d'élections multipartites, libres et démocratiques avec des possibilités d'alternances démocratiques sont constatées. C'est le cas particulièrement du Sénégal. De 1990 à 2012, la vie électorale sénégalaise est marquée par des avancées majeures consolidant son expérience électorale.

En 1992, le Sénégal adopte sous la direction du Président Kéba Mbaye un nouveau Code électoral dont le caractère consensuel lui vaudra le qualificatif de *« Code électoral consensuel »*. En 1997, il est créé l'Observatoire National des Elections (ONEL) qui a la charge de contrôler et de superviser les

<sup>1</sup> Lire Albert Bourgi, Christian Castéran (1991), *Le printemps de l'Afrique*, Hachette, Paris, 187 p.

<sup>2</sup> Goree Institute (2010), « Elections, paix et sécurité en Afrique de l'Ouest », p. 17

opérations électorales. L'ONEL sera remplacé en 2004 par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) avec des prérogatives renforcées. L'adoption du Code électoral consensuel de 1992 révisé<sup>3</sup> en 1997 et la création de l'ONEL ont largement contribué au renforcement de la crédibilité des élections au Sénégal et surtout à une absence de contestations sérieuses des résultats des élections depuis les législatives de 1998. L'alternance à la tête de l'Etat en 2000 et la victoire de l'opposition dans plusieurs grandes villes du pays lors des élections locales de 2009 illustrent parfaitement la consolidation de la forte expérience électorale sénégalaise.

Le Sénégal a connu son premier scrutin en octobre 1848 avec le choix du député qui devait représenter la colonie à l'Assemblée nationale française. Le Sénégal post colonial a poursuivi cette expérience électorale de manière quasi-régulière avec la tenue en 1978 de la première élection multipartite de la période post indépendance.

La période succédant celle des transitions démocratiques en Afrique subsaharienne n'a pas connu de changements majeurs en matière électorale. C'est le cas de la Guinée dont l'histoire politique révèle une absence d'élections libres, transparentes et multipartites de son indépendance (1958) à l'élection présidentielle de 2010. Une période de transition dirigée par le Capitaine Moussa Dadis Camara puis le Général Sékouba Konaté à la tête d'une junte militaire suite à la mort du Président Lansana Conté (2008) s'est substituée aux régimes autoritaires de Sékou Touré (1958-1984) et de Lansana Conté (1984-2008). Ainsi, la République de Guinée a connu sa première élection ouverte, libre et démocratique en 2010 avec l'élection à la magistrature suprême d'Alpha Condé. L'élection présidentielle de 2010 marquant en réalité le début de la démocratisation du régime politique guinéen devait être suivie quelques mois après de la tenue d'élections législatives. Ces élections législatives prévues d'abord en 2007 seront finalement organisées en septembre 2013 à la suite de plusieurs reports (en 2008, en 2009, etc.)<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Les élections présidentielles et législatives de 1993 ont révélé les limites du code électoral de 1992 tant vanté. Les processus électoraux de ces élections ont été fortement contestés et des incidents de violences ont été même notés lors des législatives. Il est également constaté des blocages dans les travaux de la commission nationale de recensement des votes, occasionnant la démission du Président du Conseil Constitutionnel, Kéba Mbaye. Ainsi, la révision du Code électoral s'imposait en vue de son amélioration. Ces insuffisances avérées font dire au Directeur des élections, au moment de la révision, que « ce code consensuel était plus politique que juridique voire technique car beaucoup de ses dispositions étaient inapplicables ou difficiles à appliquer. On s'en est rendu compte aux élections présidentielles de 1993.

*En effet, pendant ces élections, la commission nationale de recensement des votes créée par le code était bloquée pendant 23 jours sans pouvoir proclamer les résultats provisoires. Ce blocage était dû au fait que le code n'avait pas défini de manière claire le processus de décision car il parlait de décision consensuelle. Ainsi, à ce niveau si une partie s'oppose, le consensus devient impossible et les travaux de la commission sont bloqués »* (Lire Ismāla Madior Fall, Les révisions constitutionnelles au Sénégal, révisions consolidantes et révisions déconsolidantes de la démocratie sénégalaise, CREDILA, 2011, p. 112)

<sup>4</sup> A noter que l'article 159 de la Constitution de mai 2010 dispose que le scrutin devait être organisé dans un délai de 6 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la Constitution.

Des trois pays concernés par l'étude, le Togo a la particularité d'organiser une conférence nationale souveraine (1991) afin d'entamer le processus de démocratisation de son régime politique. En vue de donner un cadre légal aux recommandations de la conférence nationale souveraine, le Togo organise un référendum en septembre 1992. A cette consultation électorale constitutionnelle s'ajoutent beaucoup d'autres scrutins en dehors des élections locales et sénatoriales. Des délégations spéciales nommées font office de conseils municipaux et préfectoraux depuis les dernières élections locales togolaises en 1982.

Tous les processus électoraux qu'a tenus le Togo, hormis le référendum de 1992 sur la Constitution suite à la conférence nationale souveraine de 1991, ont fait l'objet de polémiques. La controverse sur les processus électoraux au Togo porte particulièrement sur les résultats des différentes élections nationales. Ces divergences entre acteurs politiques togolais portant sur plusieurs aspects, en particulier sur les résultats des scrutins, sont la conséquence des désaccords entre acteurs des processus électoraux entre la mouvance présidentielle et l'opposition sur le cadre légal et institutionnel, à savoir la Constitution et le Code électoral.

Ce sont ces parcours électoraux différents d'un pays à un autre après la période des transitions démocratiques qui font l'objet de cette étude et qui présentent des enjeux importants dans la vie politique et démocratique de ces Etats. L'enjeu des législatives en Guinée réside, d'une part, dans la volonté de la mouvance présidentielle de confirmer sa majorité électorale après l'élection très contestée du Président Alpha Condé à la tête de l'Etat. A cela s'ajoute la nécessité pour la « *coalition Arc-en-ciel* » de disposer d'une majorité parlementaire afin que le pouvoir exécutif puisse déterminer et conduire la politique de la nation à sa « *guise* ». D'autre part, l'enjeu du scrutin pour l'opposition est de démontrer à l'opinion nationale et internationale la minorité électorale du Président Condé, attestant ainsi des accusations de « *hold-up* » électoral de la part d'Alpha Condé lors de la présidentielle de 2010. L'enjeu également pour l'opposition est d'imposer une cohabitation au Président afin d'avoir une influence sur la politique de la nation.

Ces mêmes enjeux, aussi bien pour la mouvance présidentielle que pour l'opposition, sont valables concernant le scrutin législatif togolais de juillet 2013. Le Président Faure Gnassingbé compte trouver une nouvelle légitimité en se dotant d'une majorité à l'Assemblée nationale, confirmant ainsi son élection lors de la présidentielle de 2010. L'opposition et son principal parti, l'UFC, qui ont toujours contesté la transparence du processus électoral de la présidentielle de 2010, entendent quant à eux, remporter ces

législatives. L'élection présidentielle sénégalaise de 2012 survient après les élections locales de mars 2009 caractérisées par la victoire de l'opposition dans plusieurs grandes villes du pays. Ainsi, l'opposition ambitionne de continuer sa marche victorieuse en réalisant une seconde alternance. Quant à la majorité présidentielle, l'enjeu est d'abord de confirmer la victoire contestée du Président Wade lors de la présidentielle de 2007. C'est aussi une façon de démontrer que ce dernier bénéficie encore de la confiance des sénégalais en dépit de la défaite de sa coalition aux élections locales de 2009 et surtout des contestations, et tensions qui entourent sa troisième candidature.

Si, dans le contexte de la troisième vague de démocratisation, on constate une tendance à la normalisation des élections dans de nombreux pays de la sous-région ouest-africaine, la violence électorale s'invite souvent lors des processus électoraux dans certains Etats. « *La violence liée aux élections continue de représenter l'un des défis majeurs de stabilité politique dans la sous-région* »<sup>5</sup>.

La présente étude analyse le phénomène de la violence électorale au Sénégal, en Guinée et au Togo, respectivement à l'occasion de l'élection présidentielle de février-mars 2012, des élections législatives de septembre 2013 et de juillet 2013.

---

<sup>5</sup>Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, Mai 2011 ; 6 p.



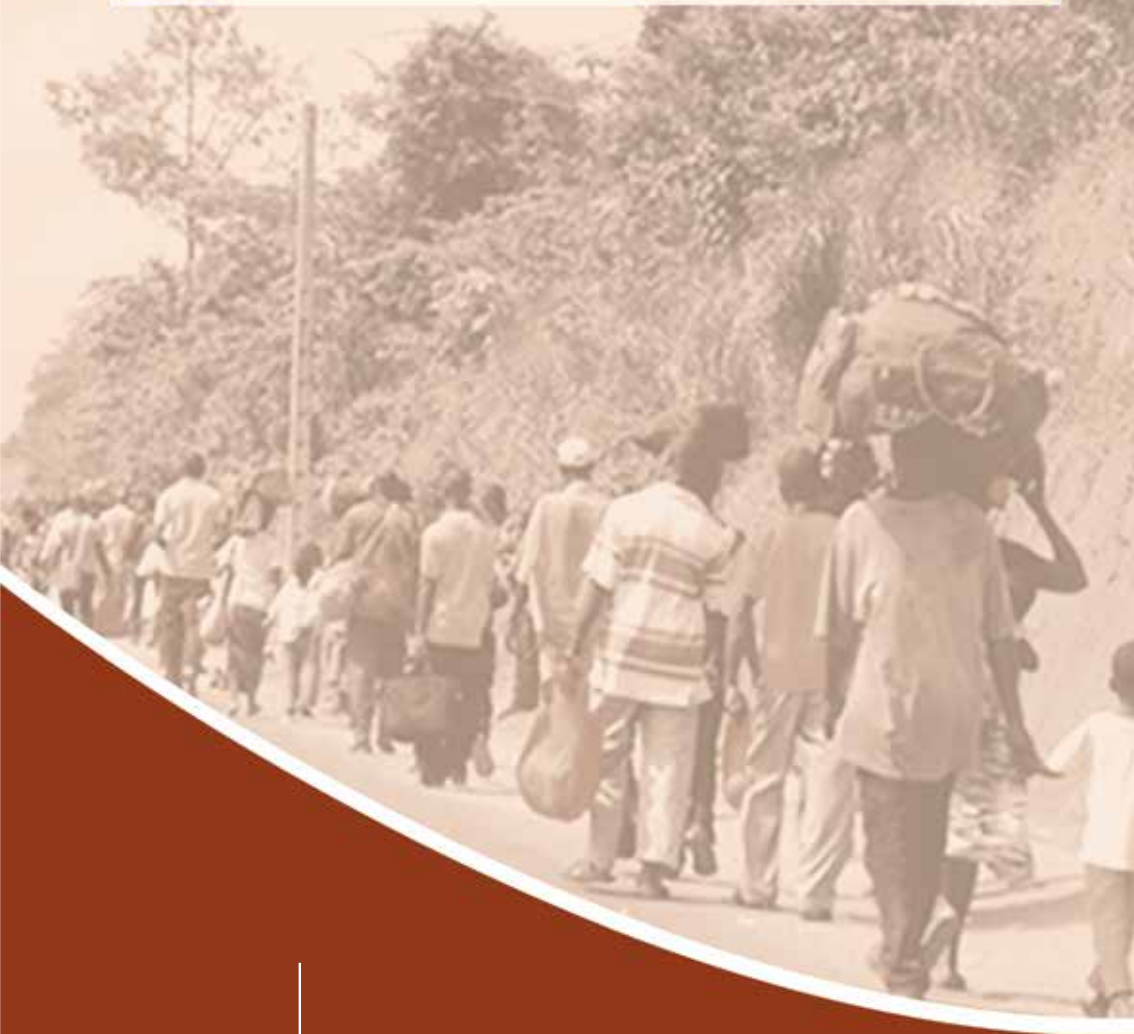


**GOREE INSTITUTE**  
Center for Democracy, Development and Culture in Africa



Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique

**INSTITUT GOREE**



**I**

# **VIOLENCE ELECTORALE : DEFINITION ET TYPOLOGIE**

# I. VIOLENCE ELECTORALE : DEFINITION ET TYPOLOGIE

## I.1. Définition de la violence électorale

Étymologiquement, le mot « violence » vient du mot latin « violentia », qui signifie l'usage de la force brutale pour contraindre un individu ou un groupe d'individus à se plier à sa volonté. Cet usage de la force brutale peut-être symbolique, verbal et/ou physique. L'auteur de cette violence est soit un individu, soit un groupe de personnes, un Etat. Cette force brutale peut se caractériser par l'emploi de la force naturelle (par exemple : violence exercée par un individu sur un autre) ou l'usage de l'appareil répressif de l'Etat (c'est le cas de la violence exercée par l'Etat à travers les forces de défense et de sécurité). Cette dernière forme de violence est la seule légitime dans un Etat de droit selon Max Weber<sup>6</sup>.

A l'instar de ses acteurs, les victimes de la violence peuvent-être un individu, un groupe de personnes ou un Etat subissant la force brutale d'un autre individu, groupe d'individus ou Etat.

La violence peut être le fait des gouvernants ou des gouvernés<sup>7</sup>. Au sens large, il s'agit de toute forme de contrainte physique ou morale en vue de forcer un autre sujet de droit international à accepter un engagement conventionnel, à contracter une obligation contre son gré. Les synonymes du concept de violence sont alors l'agression, la contrainte, le recours à la force, les représailles, la répression et le terrorisme<sup>8</sup>.

En période électorale, toute forme de violence ayant trait au processus électoral est qualifiée de violence électorale<sup>9</sup>. A chacune des différentes phases du processus électoral, il peut survenir des incidents, certes souvent mineurs au début, mais qui à force de leur accumulation peuvent aboutir à une véritable violence électorale voire une crise politique.

Durant la phase préélectorale, les actes de violence électorale sont très souvent inhérents à un déficit de consensus sur les règles du jeu électoral. Concernant la phase électorale, les violences résultent du déroulement du scrutin et sont souvent le fait de militants politiques et de nervis recrutés au sein de leurs formations politiques. Pour ce qui est des actes de violence pendant la phase postélectorale, ils sont surtout relatifs au dépouillement et aux contestations des résultats du vote.

<sup>6</sup> D'après Max Weber, l'Etat a le seul monopôle de la violence légitime.

<sup>7</sup> DEBBASCH C. et al, Lexique de politique, Paris, Dalloz (7ème édition), 2001, p. 444

<sup>8</sup> SALMON J., Dictionnaire de droit international public, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 1134

<sup>9</sup> Le processus électoral est composé de trois phases : préélectorale, électorale et postélectorale.



Ce refus de s'incliner devant le « verdict » des urnes par un ou des candidat (s) est un phénomène récurrent lors des élections en Afrique. Ce rejet des résultats qui conduit en général à des violences électorales (verbale et/ou physique) trouve en grande partie son origine dans l'absence de dialogue et de consensus durant les phases précédentes du processus électoral, et en particulier au sujet des règles du jeu électoral. Et la violence électorale, peu importe sa dimension géographique, peut gravement impacter sur la paix et la stabilité d'un Etat. « La violence, qu'elle soit locale ou nationale, affecte négativement la stabilité sociale et si elle n'est pas bien maîtrisée peut, juxtaposée avec d'autres divisions conflictuelles, mener à l'anarchie et à la guerre civile. »<sup>10</sup>

## **I.2. Typologie des violences électorales**

Au cours d'un processus électoral, les violences électorales qui peuvent y survenir sont généralement de différents ordres.

### **I.2.1. Violence électorale verbale et symbolique**

La violence électorale verbale et symbolique est celle caractérisée par des propos indécents voire injurieux tenus par les acteurs politiques ou des militants à l'encontre de leurs adversaires politiques, ou l'organisation de manifestation pacifique<sup>11</sup> dont le but est d'intimider les adversaires. Dans les cas du Sénégal, de la Guinée et du Togo, la violence électorale verbale et symbolique, qui se tient durant le processus électoral, porte en général sur le candidat adverse qu'on cherche à décrédibiliser aux yeux de l'opinion nationale. Dans les pays visés par cette étude, la violence électorale verbale et symbolique s'exprime à travers des slogans, des chansons, etc. contre le candidat ou le parti adverse.

Plusieurs exemples corroborent l'existence de ce type de violence. Au Sénégal par exemple, lors de leurs rassemblements contre la troisième candidature du Président Abdoulaye Wade, les jeunes de l'opposition et du M 23<sup>12</sup> scandaient le slogan « Gorgui déna, gorgui déna, sul na gnu ko »<sup>13</sup> pour célébrer ainsi ce qu'ils considéraient comme la « mort politique » de l'ancien Président. Il faut aussi noter, lors de la présidentielle de 2012 au Sénégal, l'existence d'autres pratiques dont la portée est hautement symbolique brandir cinq cercueils sur chacun desquels était inscrit le nom d'un des cinq membres du Conseil

---

<sup>10</sup> Groupe des Sages de l'Union africaine, « *Les conflits et la violence politique résultant des élections. Consolider le rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits* », La collection Union africaine, New York : International Peace Institute, décembre 2012, pp. 40-41

<sup>11</sup> A noter que la particularité des manifestations pacifiques s'inscrivant dans le cadre des violences verbales/symboliques est qu'elles ne causent aucun dégât humain et/ou matériel.

<sup>12</sup> M 23 : Mouvement du 23 juin

<sup>13</sup> « *Le vieux est mort, le vieux est mort, on l'a enterré* ».

Constitutionnel. A cela s'ajoute les propos calomnieux tendant à saper le moral de l'adversaire politique. En outre, entre les deux tours de la présidentielle sénégalaise, des responsables du PDS<sup>14</sup> accusaient le candidat Macky Sall d'être parrainé par des lobbies homosexuels. Il faut aussi relever la lettre jugée outrageante<sup>15</sup> de Malick Noël Seck<sup>16</sup> adressée aux juges constitutionnels qui est une autre preuve de violence verbale et symbolique observée au cours du processus électoral de la présidentielle de 2012 au Sénégal.

En Guinée, la violence verbale et symbolique prend souvent une dimension identitaire. Durant la campagne présidentielle pour le second tour, le candidat Alpha Condé invitait ses compatriotes à ne pas confier le pouvoir politique aux Peulhs qui détiennent déjà le pouvoir économique, puisque selon lui, cela constituerait un risque majeur pour le pays et surtout pour les autres ethnies. L'objectif recherché par le candidat de la « coalition Arc-en-ciel » était finalement de bénéficier de l'électorat des autres ethnies.

### 1.2.2. Violence électorale psychologique

La violence électorale psychologique est définie par le WANEP<sup>17</sup> comme étant la violence qui « consiste à instiller la peur dans l'esprit des adversaires politiques, de l'électorat, des observateurs, des fonctionnaires électoraux ou même des agents de sécurité ».18

Dans le contexte de violence électorale psychologique, la sincérité du scrutin n'est pas assurée. En effet, de nombreux électeurs notamment ceux victimes de la violence électorale psychologique peuvent s'abstenir de se rendre aux urnes. Il en est de même des observateurs qui, pour des raisons d'insécurité, peuvent ne pas mener leur travail correctement. Ce qui pourrait influencer sur la fiabilité des résultats du vote ainsi que sur leur acceptation par les candidats vaincus et leurs militants.

### 1.2.3. Violence électorale physique

La violence électorale physique peut-être définie comme le type de violence qui porte atteinte à l'intégrité physique des acteurs étatiques et des acteurs non étatiques (candidats, militants, populations, Etat, etc.). Cette violence électorale physique, qui est souvent le fait d'acteurs politiques adverses, peut survenir tout au long du processus électoral et causer des pertes en vies humaines.

<sup>14</sup> PDS : Parti démocratique sénégalais du président Abdoulaye Wade

<sup>15</sup> Dans sa missive, Malick Noël Seck menace les cinq juges constitutionnels en ces termes : « Wade doit tomber, l'honneur du Sénégal l'exige ! Nous sommes venus chez vous manifester nos ressentiments et vous désigner comme les responsables de nos souffrances quotidiennes. Wade peut aujourd'hui violer l'éthique républicaine sans en souffrir les conséquences, à cause d'hommes comme vous. Demain, lorsque la parole sera à la rue, nous reviendrons plus nombreux afin que vous nous rendiez des comptes. « Vivre coûte beaucoup, mourir également. Faire front exige de la dignité ». Il ne sera pas dit que nous ne vous avons pas offert la possibilité de faire front avec nous ».

<sup>16</sup> Malick Noël Seck est le Secrétaire général de la « Convergence socialiste », un mouvement de jeunes du Parti socialiste.

<sup>17</sup> WANEP : West Africa Network for Peacebuilding

<sup>18</sup> WANEP, Guide pratique de la gestion des conflits électoraux pour l'Afrique de l'ouest, Accra, Publication de WANEP, 2011, pp 49-50

« La violence électorale physique est caractérisée par l'usage de la force physique sur des candidats, des fonctionnaires électoraux, des observateurs électoraux, des agents de sécurité, des candidats ou sur toutes autres personnes avant, pendant et après l'élection. N'importe qui pourrait employer la forme de violence physique contre toute autre personne et n'importe qui pourrait également être la victime de la violence physique électorale ». <sup>19</sup> Ce type de violence électorale est très récurrent dans les élections africaines y compris au Sénégal, au Togo et en Guinée.

Durant le processus des élections législatives de 2013 en Guinée, des actes de violence électorale physique caractérisés par des destructions de biens et des manifestations violentes ont été notés surtout pendant la phase préélectorale.

Au Sénégal, la violence électorale physique perpétrée lors de la présidentielle de 2012 a causé beaucoup de dégâts matériels et de pertes en vies humaines (6 personnes dont un policier ont perdu la vie dans les échauffourées). Ce même constat d'incidents de violence électorale physique a pu être fait au Togo durant le processus électoral des législatives de juillet 2013.

#### **I.2.4. Violence électorale structurelle**

La violence électorale structurelle consiste à créer des cadres institutionnels ou juridiques visant des adversaires ou des individus dans le but de les priver de leurs droits civiques ou de les tenir éloignés de la sphère politique. Ce type de violence électorale découle de manipulations de la loi constitutionnelle ou d'autres lois électorales pour exclure un adversaire de la compétition électorale.

---

<sup>19</sup> WANEP, op. cit, pp 49-50



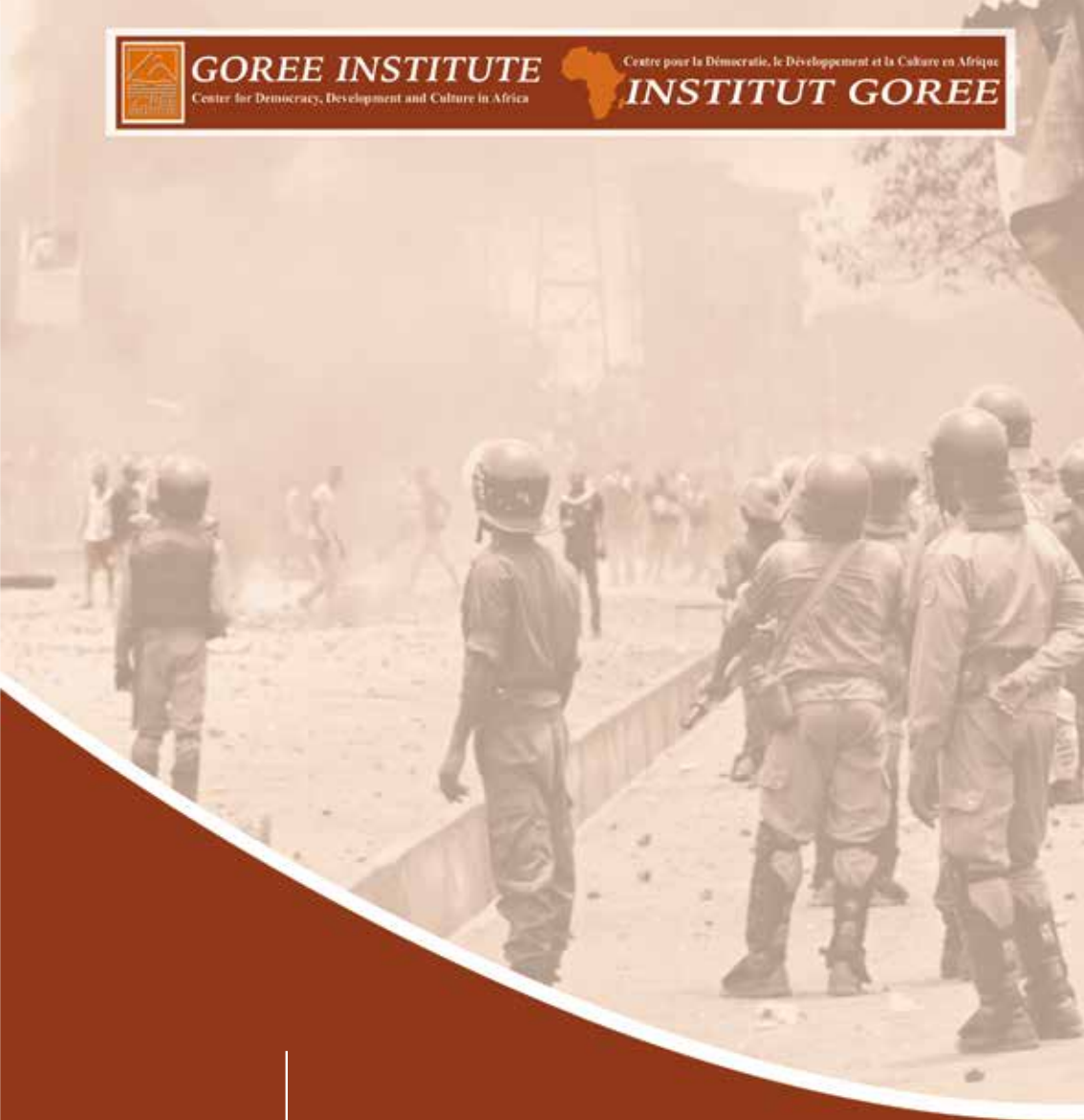


**GOREE INSTITUTE**  
Center for Democracy, Development and Culture in Africa



Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique

**INSTITUT GOREE**



# II

## MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE ELECTORALE

## II. MANIFESTATIONS DE LA VIOLENCE ELECTORALE

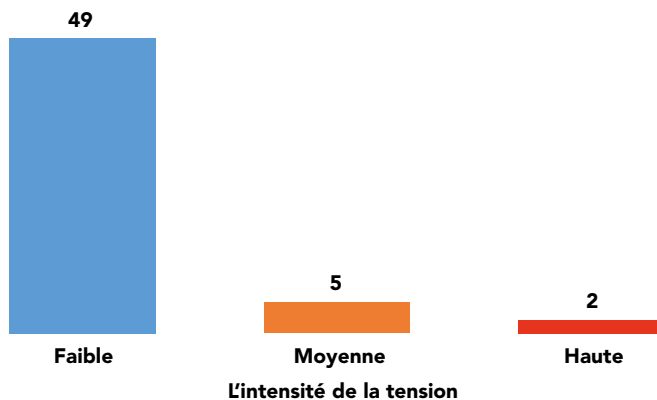
### II.1. Manifestations de la violence électorale dans le processus électoral des législatives du 28 septembre 2013 en Guinée

#### II.1.1. Veille du scrutin

A la veille des législatives en Guinée, le 27 septembre 2013, deux cas d'incidents de violence ont été enregistrés, à Kissidougou et à Coyah. Il s'agit de cas d'intimidation, de menaces et d'agressions physiques. Lors de ces incidents, aucune arme n'a été utilisée et on n'a pas compté de blessés, ni de morts.

Ces rares incidents révèlent le climat très faible de tension électorale qui a régné à la veille du scrutin dans toutes les régions du pays, comme en attestent le tableau et le graphique ci-dessous :

L'intensité de la tension				
Région	Faible	Moyenne	Haute	Total
Boke	2	1	0	3
Conakry	24	1	2	27
Faranah	8	0	0	8
Kankan	4	1	0	5
Kindia	3	0	0	3
Labe	3	0	0	3
Mamou	2	2	0	4
N'zerekore	3	0	0	3
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>56</b>



### II.1.2. Au jour du scrutin

La journée électorale des législatives guinéennes du 28 septembre 2013 a enregistré quelques incidents de violence électorale dans des localités différentes du pays à savoir les communes de Kaloum, de Coyah, de Kouroussa, de Kissidougou et de Guékédou. Ces incidents de violence d'ordre verbal, symbolique et physique ont été caractérisés par des menaces, des injures et des agressions physiques.

Dans la commune de Kaloum, le candidat de l'UFR20, Baidy Aribot, a fait l'objet de menaces verbales dans un bureau de vote. A Kouroussa et à Coyah, ce sont plutôt les membres du bureau de vote qui ont subi une agression verbale (intimidation et insultes), le Secrétaire Général du parti PEDN<sup>21</sup> et un militant d'un parti politique. Si, à Kouroussa, il a fallu l'intervention des sages du village pour apaiser les tensions, l'intervention de la FOSSEL<sup>22</sup> a ramené le calme à Coyah. Une dispute entre membres<sup>23</sup> de Bureau de vote (BV) a été notée à Kissidougou. Le motif de l'incident était la volonté du Président du BV d'accorder une dérogation à un missionnaire pour lui permettre de voter sans présenter sa carte d'électeur. Le calme est revenu grâce à l'intervention de la FOSSEL. Dans la localité de Guékédou enfin, au sein du lycée Tito (BV N°2), il y eut de violents échanges verbaux entre le Secrétaire chargé des affaires administratives et des militants. Ces derniers voulaient pénétrer dans le BV sans pour autant respecter la queue. Le Maire de cette localité est intervenu pour restaurer le calme.

Les informations recueillies par les moniteurs de la violence déployés sur toute l'étendue du territoire par la MOE<sup>24</sup> de Gorée Institute font état d'un climat de tension électorale relativement faible dans toutes les régions, comme le montrent le tableau et le graphique ci-dessous :

L'intensité de la tension				
Région	Faible	Moyenne	Haute	Total
Boke	2	0	0	2
Conakry	31	0	1	32
Faranah	6	0	0	6
Kankan	0	0	0	0
Kindia	3	1	0	4
Labe	1	0	0	1
Mamou	1	0	0	1
N'zerekore	2	0	0	2
<b>Total</b>	46	1	1	48

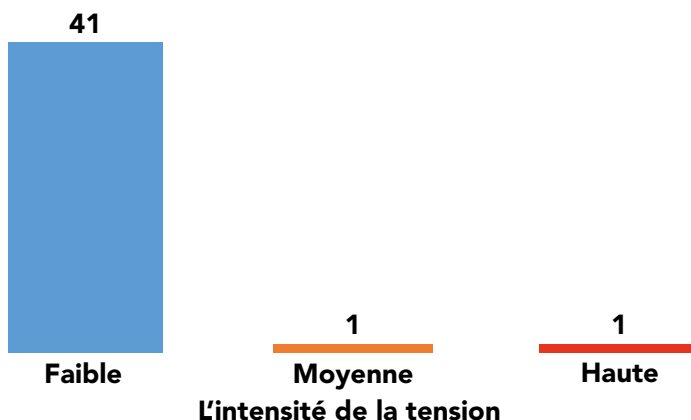
<sup>20</sup> UFR : Union des Forces Républicaines

<sup>21</sup> PEDN : Parti de l'Espoir pour le Développement National

<sup>22</sup> FOSSEL : Force Spéciale pour la Sécurisation des Election

<sup>23</sup> La dispute a opposé le Président du BV au représentant d'un parti de l'opposition.

<sup>24</sup> MOE : Mission d'Observation Electorale



### II.1.3. Après le scrutin

La période postélectorale étant souvent source de lourdes tensions dans la sous-région, le monitoring de la violence électorale a été poursuivi durant cette ultime phase du processus électoral. Les tensions postélectorales observées sont survenues surtout au moment du dépouillement, de la publication des résultats, du transfert des procès verbaux, etc.

La journée du 1er octobre 2013 a été marquée par un incident majeur dans la préfecture de Fria. En effet, les informations recueillies font état de l'incendie du domicile d'une militante du Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG), par des militants supposés de formations politiques adverses. Cette violence physique n'a pas causé de blessé ou de perte en vie humaine, mais plutôt des dégâts matériels.

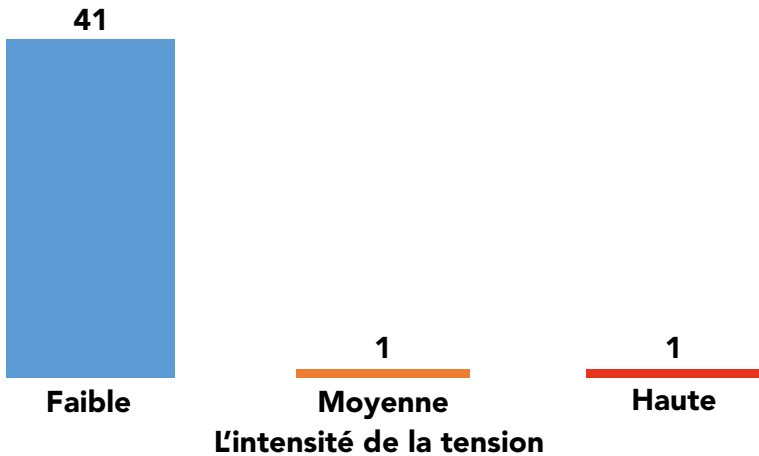
Au lendemain des élections législatives, il régnait un calme sur l'ensemble du territoire guinéen. Les rares cas de violence électorale qui sont constatés durant la période postélectorale ont généralement une intention de tension faible.

Dans l'attente des résultats des législatives du 28 septembre 2013, les commerçants, par peur des manifestations, n'ont pas tous ouvert leurs magasins et la circulation a été très fluide. A Conakry, la capitale, placée sous haute surveillance, il a été noté la présence des éléments de la FOSSEL, déployés devant les centres de décompte des voix ainsi que sur les grandes artères et aux principaux carrefours.



Une absence de violence a été constatée dans les autres régions et préfectures. Les informations recueillies au travers du monitoring de la violence font état d'une tension relativement faible, sauf à Boké où il a été relevé un cas de haute tension électorale.

L'intensité de la tension				
Région/Conakry	Faible	Moyenne	Haute	Total
Boké	1	0	1	2
Conakry	29	1	0	30
Faranah	4	0	0	4
Kankan	0	0	0	0
Kindia	2	0	0	2
Labe	1	0	0	1
Mamou	2	0	0	2
N'zerekore	2	0	0	2
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>43</b>



## II.2. Manifestations de la violence électorale au Sénégal lors de la présidentielle de 2012

### I.2.1. Avant le 1er tour du scrutin

Le processus électoral de la présidentielle sénégalaise de 2012 a été marqué par de nombreux incidents. Pendant la période préélectorale, le pays a enregistré de nombreux cas de violence électorale et ce, bien avant le démarrage de la campagne électorale. Des acteurs politiques de l'opposition et de la société civile regroupés au sein du M 23<sup>25</sup> organisaient régulièrement des manifestations contre la candidature du Président Abdoulaye Wade. La validation de la candidature de ce dernier par le Conseil Constitutionnel le 27 janvier 2012 a déclenché de nombreux incidents violents dans de nombreuses localités du pays notamment à Dakar. Ces manifestations de violence électorale ont occasionné beaucoup de dégâts matériels et des pertes en vies humaines. « Pendant la période qui a précédé la campagne électorale, nos moniteurs déployés sur le terrain ont recensé 9 incidents majeurs, soit 60% des incidents enregistrés avant le 16 février »<sup>26</sup>.

Les manifestations n'ont pas baissé d'intensité en dépit de l'ouverture de la campagne électorale le 5 février 2012. D'ailleurs, les principaux candidats de l'opposition ont tous ouvert leur campagne par un grand meeting et un concert sur la Place de l'Obélisque à Dakar pour exiger le retrait de la candidature de Me Wade. Un mémorandum a été signé à cet effet par les candidats concernés faisant de ce retrait une condition préalable à la poursuite normale de la campagne. La désolidarisation du candidat Macky Sall dès le 06 février 2012, qui a mené une campagne normale (il sera rejoint à des degrés divers par d'autres ténors de l'opposition dont Moustapha Niassé et Ousmane Tanor Dieng) n'a pas fait baisser la tension électorale. Les candidats Idrissa Seck, Cheikh Bamba Diéye et Ibrahima Fall sont restés fidèles à leur position de départ en organisant régulièrement des manifestations sur la place de l'Obélisque et sur la place de l'Indépendance, qui n'ont jamais été autorisées par le Ministère de l'Intérieur et ont amené le Président de la CENA à lui rappeler les dispositions du Code électoral en la matière<sup>27</sup>.

25 M 23 : Mouvement du 23 juin.

26 Rapport final « Falaade fitinaaji présidentielle Sénégal 2012 », Rapport sur la violence électorale au Sénégal.

27 Lire à ce propos l'avis n°108 du 17 février 2012 de la CENA.

Ces manifestations de l'opposition voire du M 23, qui ont été souvent violemment dispersées par les forces de sécurité, ont causé de nombreux dégâts matériels, des blessés dont le candidat Cheikh Bamba Diéye, et Youssou Ndour<sup>28</sup>, l'arrestation d'un membre<sup>29</sup> du mouvement Y'en a marre ainsi que des pertes en vies humaines.

Le jet d'une grenade lacrymogène, le 17 février 2012, dans l'enceinte de la mosquée des Tidjanes<sup>30</sup> par la police lors de la dispersion d'une manifestation Place de l'Indépendance a causé de nombreux affrontements à Dakar, à Kaolack (le 18 février), et à Rufisque (le 19 février) faisant deux morts dont un jeune manifestant.

Des incidents survenus en 2011 révélaient déjà l'existence de risques majeurs de violences électorales durant la présidentielle de 2012. Ces germes de violence électorale étaient à caractères verbal et physique. La condamnation à 4 mois de prison de Malick Noël Seck<sup>31</sup>, en novembre 2011, suite à la lettre jugée outrageante adressée aux cinq sages du Conseil Constitutionnel, est une illustration de la violence verbale et symbolique. A cette violence verbale a succédé une violence physique en décembre 2011. Cet incident a opposé des « nervis » du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) envoyés chez Abdoulaye Bathily<sup>32</sup>, et à la Mairie de Sicap Mermoz Sacré Cœur dirigée par Barthélémy Dias<sup>33</sup>. Ce dernier a tiré sur ses agresseurs<sup>34</sup> causant la mort d'un des assaillants.

### II.2.2. Au jour du scrutin du 1er tour, le 26 février 2012

Le déroulement de la journée électorale du 26 février 2012 contrastait avec la campagne électorale caractérisée par une haute tension électorale au point d'amener certains observateurs à craindre le pire pour le Sénégal.

Une quinzaine d'incidents survenus lors de la journée électorale a été enregistrée par les moniteurs de la violence électorale déployés par la MOE du RESOCIT<sup>35</sup> le jour du scrutin présidentiel<sup>36</sup>.

Les rares incidents survenus durant la journée du vote ont eu lieu dans le département de Tambacounda (3 incidents). Deux incidents ont également été enregistrés dans les départements de Rufisque, Kaolack, Diourbel et Thiès<sup>37</sup>.

<sup>28</sup> Rappelons que la candidature de Youssou Ndour, président du mouvement citoyen « *Fekke ma ci bolé* », a été invalidée par le Conseil Constitutionnel le 27 janvier, décision confirmée le 29 janvier, au motif qu'il n'avait pas obtenu les signatures nécessaires (10 000 valables) qui doivent accompagner le dossier de toute candidature indépendante à l'élection présidentielle.

<sup>29</sup> Thiat du mouvement Y'en a marre a été arrêté pour offense au Chef de l'Etat. Il a retrouvé la liberté à la fin de sa garde à vue.

<sup>30</sup> Les Tidjanes appartiennent à une confrérie religieuse d'obédience soufie. Rappelons que l'islam au Sénégal est confriérique.

<sup>31</sup> Il a bénéficié par la suite d'une grâce présidentielle.

<sup>32</sup> Abdoulaye Bathily est le Secrétaire Général de la LD, parti influent de l'opposition contre Abdoulaye Wade.

<sup>33</sup> Barthélémy Dias est le Secrétaire Général des Jeunesses socialistes (Parti socialiste).

<sup>34</sup> Rapport du LAREG, Les violences dans le processus électoral au Sénégal 2000 - 2011.

<sup>35</sup> RESOCIT : Réseau des observateurs citoyens.

<sup>36</sup> Voir Gorée Institute, Rapport Falaade-Fitinaaji du 26/02/2012 : Monitoring de la violence électorale, Sénégal 2012.

<sup>37</sup> Voir Gorée Institute, Rapport Falaade-Fitinaaji du 26/02/2012 : Monitoring de la violence électorale, Sénégal 2012.

<sup>38</sup> En dehors des nombreux dégâts en matériels et de blessés, le bilan de la campagne du 1er tour est de 6 morts avec le décompte des violences liées aux décisions du CC les 27 et 29 janvier au sujet des candidatures.

### II.2.3 Durant la campagne électorale du second tour

La campagne électorale du second tour (du 6 au 23 mars) a été marquée par une baisse considérable de la tension électorale, contrairement à celle du 1er tour de la présidentielle pendant laquelle plusieurs incidents de violents avaient été signalés.

Néanmoins, durant les derniers jours de la campagne du 2ème tour, une détérioration du climat politique a été observée, avec une spirale de violences verbales et physiques caractérisées par des accusations de liens avec la franc-maçonnerie, d'homosexualité, de fraude électorale. Des agressions physiques ont été perpétrées, contre le candidat Macky Sall à Saint-Louis, par des militants supposés appartenir à la coalition FAL 2012 du Président sortant Abdoulaye Wade.

### II.2.4 Au jour du scrutin du second tour

Comme lors du vote du premier tour et lors de la campagne pour le second tour, l'élection présidentielle du 25 mars 2012 s'est tenue dans des conditions relativement calmes. La quasi absence de tension électorale durant cette journée de scrutin a confirmé l'atmosphère pacifique notée depuis le premier tour de la présidentielle et durant la période des deux tours.

Néanmoins, quelques incidents isolés ont été enregistrés dans certains BV. C'est le cas, par exemple, à l'école Sara Thillor Bessane située dans le département de Nioro du Rip. Des affrontements entre les deux candidats en lice (résultant soupçons d'achat de consciences) ont conduit à un arrêt momentané du vote<sup>39</sup>.

## II.3. Manifestations de la violence électorale lors des législatives de 2013 au Togo

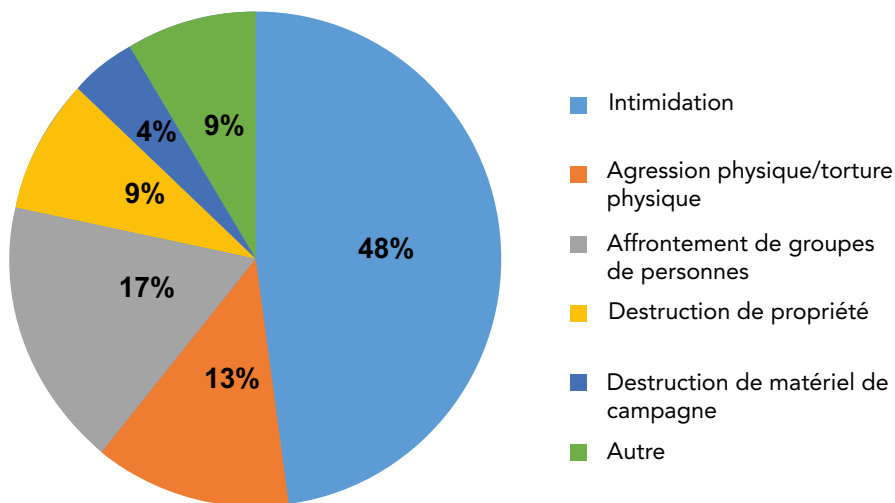
### II.3.1. Typologie des incidents de violence électorale

Les informations recueillies par les moniteurs de la Mission d'Assistance Electorale (MAE) de l'Institut Gorée déployés sur le terrain pour les besoins du monitoring de violence lors des législatives de 2013 au Togo ont révélé deux types d'incidents de violence au cours de la période électorale observée (du 17 mai au 18 août 2013), à savoir la violence verbale caractérisée par des intimidations (48%) et la violence physique, dont des affrontements entre groupes de personnes ((17%) et des agressions physiques/ tortures physiques (13%).

Le graphique suivant présente les divers types de violence observés par les moniteurs de la MAE :

<sup>39</sup> Lire Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne, Rapport final élection présidentielle 26 février 2012 premier tour – 25 mars 2012 second tour, 62 p.

## Type de violence

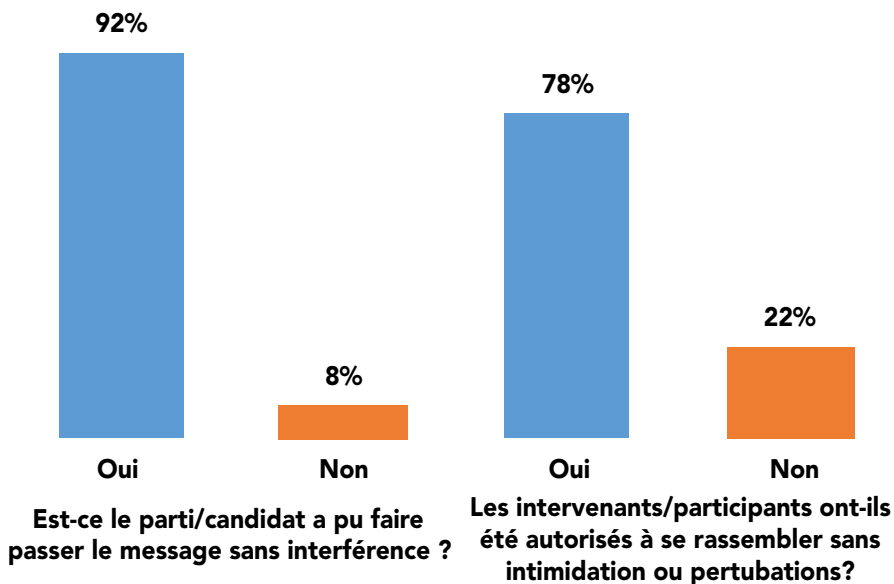


Graphique : Typologie de la violence électorale.

### II.3.2. Situation de violence électorale avant le scrutin

Selon les informations recueillies par les observateurs à long terme, les communications de campagne de certains partis ou candidats sur le terrain ont été perturbées par des militants de partis politiques adverses. En effet, il est dénombré au moins 8% de cas sur les activités de campagne suivies par les observateurs de la MAE. On note également que dans 22% des cas, les membres des équipes de campagne et les participants aux divers meetings n'ont pas été autorisés à se rassembler (ce qui est contraire à la loi togolaise) ou ont été intimidés.

Le graphique suivant fait le point de la situation :



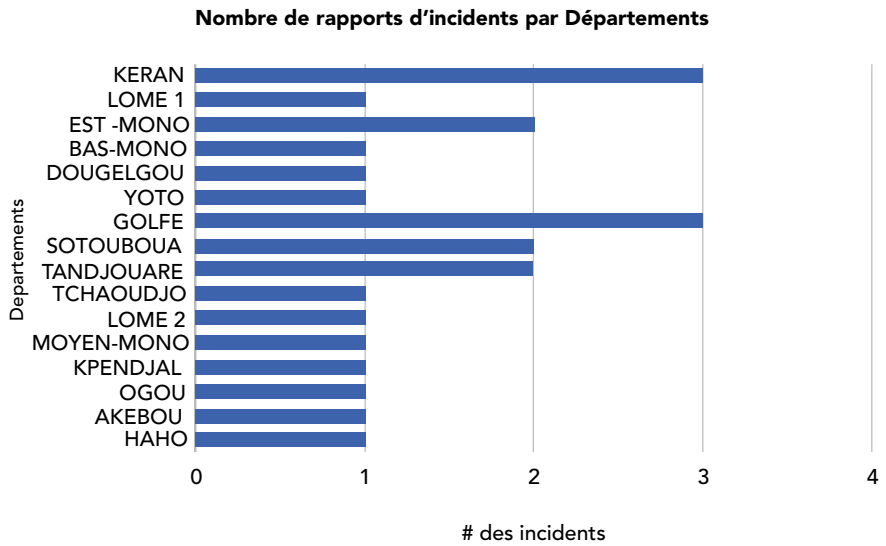
GRAPHIQUE : *Quelques cas d'intimidations lors de la campagne*

### II.3.3. De la cartographie des incidents de violence électorale constatés

Le monitoring de violence par la MAE a relevé vingt-trois alertes d'incidents de violence électorale. La majorité des incidents de violence électorale durant la période de monitoring est relative aux manifestations de protestation des candidats du parti Union pour la République (UNIR). Des incidents ont été signalés également à la MAE le jour du scrutin. On dénombre trois incidents de violence dans la préfecture de Kéran et dans la préfecture du Golfe. Des incidents ont éclaté également dans les préfectures de l'Est-Mono, du Bas-Mono, de Moyen-Mono, de Doufelgou, de Yoto, de Sotouboua, de Tchaoudjo, de Tandjoaré, de Kpendjal, d'Ogou, de Haho, d'Akebou et à Lomé commune<sup>40</sup>.

La situation générale des incidents de violence électorale est présentée par le graphique ci-après.

<sup>40</sup> Lire MAE de l'Institut Gorée auprès de la société civile togolaise, Rapport final de l'observation des élections législatives de 2013 au Togo, p. 43



**GRAPHIQUE** : répartition des incidents par préfecture/Commune



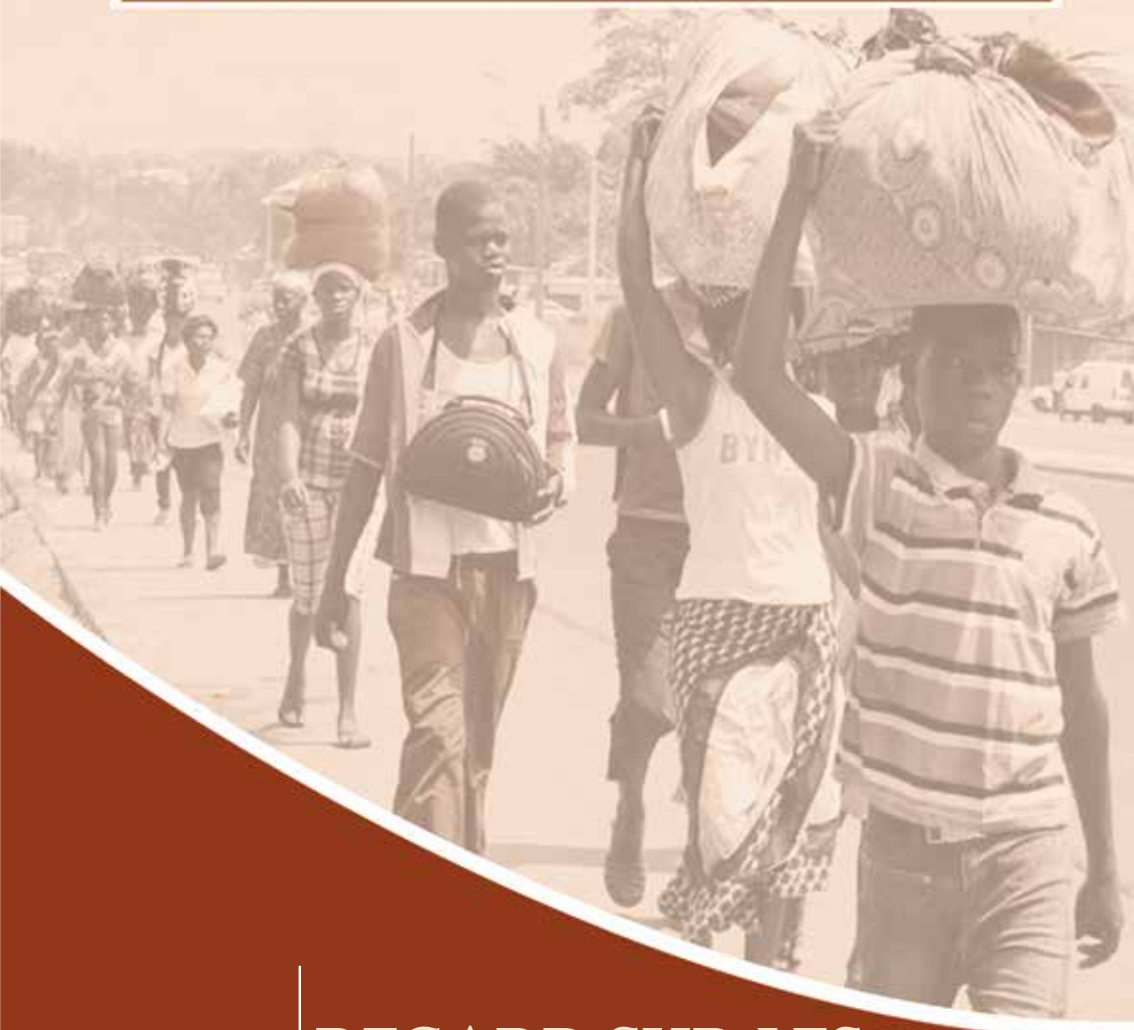




**GOREE INSTITUTE**  
Center for Democracy, Development and Culture in Africa



Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique  
**INSTITUT GOREE**



**III**

**REGARD SUR LES  
AUTEURS ET VICTIMES  
DE VIOLENCES  
ÉLECTORALES DANS  
LES PAYS ÉTUDIÉS**

### III. REGARD SUR LES AUTEURS ET VICTIMES DE VIOLENCES ÉLECTORALES DANS LES PAYS ÉTUDIÉS

#### III.1. Auteurs de violences électorales dans les pays concernés

##### III.1.1. Auteurs de violences électorales en Guinée

Le monitoring de la violence électorale effectué en Guinée du 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2013 et le jour du vote le 28 septembre 2013 a permis de constater que les incidents de violence ont été commis par divers auteurs sur l'ensemble du territoire national. En effet, les deux cas de violence enregistrés dans la journée du 27 septembre 2013 à Kissidougou et à Coyah ont été le fait de militants de partis politiques.

Le jour du scrutin, des incidents de violence électorale ont été signalés dans certaines localités du pays dont Kaloum, Coyah, Kouroussa, Kissidougou et Guékédou. Dans un BV de la commune de Kaloum, c'est un candidat de l'UFR qui a proféré des menaces verbales. A Coyah, un militant d'un parti politique a pris pour cible un bureau de vote et injures contre le personnel électoral. Une violence électorale verbale, perpétrée par le Secrétaire Général du parti PEDN, a aussi été constatée à Kouroussa dans un bureau de vote.

Une autre violence électorale verbale<sup>41</sup> opposant des membres d'un BV (le Président et le représentant d'un parti de l'opposition) a été notée à Kissidougou. Enfin, à Guékédou (notamment au BV N° 2 du lycée Tito), des électeurs ont été intimidés. Même si la période postélectorale a été relativement calme, les moniteurs ont fait état de quelques incidents isolés de tension parfois moyenne, voire forte.

La journée du 1<sup>er</sup> octobre 2013 a été marquée par un incident majeur dans la préfecture de Fria. En effet, le domicile d'une militante du RPG à Fria a été incendié par des militants de formations politiques adverses non identifiés.

##### III.1.2. Auteurs de violences électorales au Sénégal

Le processus électoral lors de la présidentielle de 2012 au Sénégal, notamment durant la période préélectorale, a été marqué par des incidents parfois très violents. Parmi les principaux auteurs, on peut citer les militants des partis politiques, les membres des mouvements politiques et les forces de sécurité. De la période allant de la validation de la candidature du Président sortant

<sup>41</sup> La dispute opposant les deux membres du BV résulte de la volonté de faire voter sans carte d'électeur un missionnaire par dérogation de la part du Président du BV.

Abdoulaye Wade au 1<sup>er</sup> tour du scrutin présidentiel, les incidents électoraux violents observés ont pour la plupart pour auteurs, d'après le monitoring, des militants de partis politiques (41%), des partisans des mouvements politiques (33,3%) et des forces de l'ordre (22,2%). Pour la plupart, ces incidents résultent d'affrontements entre les forces de l'ordre et les militants de partis politiques et de mouvements citoyens lors de manifestations organisées par le M 23.

La région de Dakar (73,3%) était le principal foyer de violence électorale avec 48% des incidents localisés dans le département de Dakar. Les principaux auteurs de ces incidents de violence électorale, dans la région de Dakar, étaient les militants des partis politiques et les membres de mouvements citoyens (74%) et les forces de sécurité (22%).

Une baisse significative de la violence a été constatée après la période préélectorale du 1<sup>er</sup> tour. Que ce soit lors du premier tour, ou pendant la suite du processus électoral, les incidents signalés étaient assez isolés et d'une moindre gravité. Durant l'entre deux tours, seuls quatre<sup>42</sup> incidents majeurs dont trois dans les départements de Dakar et de Tivaouane ont été relevés. Néanmoins, on a constaté une recrudescence<sup>43</sup> de la tension électorale pendant les dix premiers jours de la campagne électorale du second tour. Les principaux auteurs étaient des militants de partis politiques (60%) ou des membres de mouvements politiques (20%) et, dans une certaine mesure, des agents des forces de sécurité (20%).

L'histoire politique du Sénégal révèle que les partis politiques ont toujours été considérés comme les principaux acteurs de la violence électorale. Cette situation résulte d'un déficit de formation des militants politiques sur les enjeux des scrutins, pour les candidats et leurs partisans. En effet, la course à la richesse semble demeurer l'enjeu principal de la lutte pour le pouvoir.

Le manque de formation, et en particulier sur le respect et la protection des droits de l'Homme par les forces de sécurité, est un facteur important de survenance d'incidents électoraux violents. La répression disproportionnée et souvent très violente des manifestations du Mouvement du 23 juin en est une parfaite illustration.

<sup>42</sup> Ces violences sont principalement du type « agression physique/torture » et « affrontements entre groupes de personnes » (33,3%) qui découleraient de mouvement d'humeurs à la suite de la lecture des résultats provisoires.

<sup>43</sup> 17 alertes de violences électorales ont été recensées 10 jours après le début de la campagne du second tour. Sécurité et sont les principaux auteurs d'incidents de violence électorale commis lors des législatives de 2013. Les agents électoraux (13%) et les électeurs (8%) viennent avant les forces de sécurité (4%) en terme de responsabilité dans les incidents de violence électorale notés par les moniteurs de violence déployés.

### III.1.3. Auteurs de violences électorales au Togo

A l'instar du Sénégal, les rapports relatifs aux incidents de violence survenus au Togo mettent en cause les partis politiques. Ces rapports concernant les législatives de 2013 imputent 54% des scènes de violence aux partis politiques. Contrairement à ce qui a été observé au Sénégal, où les partis politiques et les forces de sécurité sont considérés comme les principaux auteurs de violences, les agents électoraux et les électeurs au Togo sont suivis de loin par les forces de

## III.2. Victimes de violences électorales

Du fait d'actions irréflechies et incontrôlées, les victimes de violences électorales ne se limitent pas toujours aux individus qui peuvent par ailleurs en être aussi les auteurs. Et les incidents de violences électorales ne frappent pas seulement leurs cibles ; ils débordent pour atteindre d'autres catégories de la population, dont certaines sont étrangères au jeu électoral.

### III.2.1. Victimes de violences électorales en Guinée

A la veille du scrutin des législatives du 28 septembre 2013, les moniteurs de la violence ont fait état de deux incidents à Kissidougou et à Coyah. Ces incidents de violence électorale ont eu pour victimes des militants de partis politiques et des agents électoraux.

Les membres de BV n'ont pas été épargnés par des incidents de violences. Le jour du scrutin, à travers le monitoring de la violence, il a été constaté des incidents de violence (plus particulièrement de violence verbale) dont ont été victimes des membres de BV dans les localités de Kaloum, de Coyah, de Kouroussa et de Kissidougou. Dans la localité de Guékédou (notamment au lycée Tito BV N°2), des électeurs ont subi des intimidations. Les incidents de violence électorale, certes très isolés, se sont poursuivis durant la période postélectorale. Ainsi le 1er octobre 2013 dans la préfecture de Fria, une militante du parti politique RPG a vu son domicile incendié par des individus supposés appartenir à des formations politiques adverses.

Il est important de signaler qu'en Guinée, durant la période du processus électoral observée par les moniteurs de la violence, les victimes d'incidents de violence électorale sont principalement des militants de partis politiques, des membres de bureau de vote et des électeurs.

### III.2.2. Victimes de violences électorales au Sénégal

Les incidents constatés durant le processus électoral de l'élection présidentielle de 2012 au Sénégal ont provoqué de nombreuses et diverses victimes.

Les manifestations du M23 organisées à Dakar et à l'intérieur du pays contre la candidature du Président Abdoulaye Wade ont provoqué de nombreux incidents, notamment dans la région de Dakar. Les victimes de ces incidents de violence électorale sont, entre autres, des militants des partis/mouvements politiques, des agents de sécurité, des candidats, les populations et l'Etat. Les militants de partis/mouvements politiques (85%) sont les principales victimes de violence électorale. Les forces de l'ordre ont aussi fait l'objet de violences électorales. Un policier a perdu la vie dans les affrontements entre les manifestants du M23 et les forces de sécurité. Un parlementaire, qui fut par ailleurs candidat à la présidentielle de 2012, Cheikh Bamba Diéye, a aussi été violenté par les forces de l'ordre lors d'une manifestation du M23 sur la place de l'Indépendance, manifestation interdite par le Préfet de Dakar. Les populations n'ont pas été épargnées par les incidents de violence électorale. Les riverains de la Place de l'Obélisque ont été victimes de dégâts collatéraux lors des affrontements entre forces de l'ordre et manifestants. Il en est de même pour les marchands ambulants du marché Sandaga. Ces derniers n'ont pas seulement été privés de travail durant les journées de manifestations généralement violentes à Sandaga et aux alentours. En effet, leurs tables ont été brûlées par les manifestants suite aux événements. Des voitures de particuliers ont également été saccagées par des manifestants.

Des victimes de ces incidents de violence électorale n'ont pas seulement été enregistrées durant la phase pré-électorale, même si la tension a fortement baissé d'intensité par la suite. Au cours de la campagne du 1er tour, les candidats Abdoulaye Wade et Ousmane Tanor Dieng ont été victimes de violences électorales physiques, respectivement à Ngédiéne et à Rebeuss. Pendant la campagne du 2ème tour, on a aussi noté l'agression physique du candidat Macky Sall à Saint Louis.

La presse étant devenue un élément important dans le jeu électoral et surtout dans la transparence du processus électoral, elle peut aussi être la cible de certains acteurs du processus électoral. Dans sa mission d'information, la presse relaie les incidents de violence électorale mais elle peut en être la victime.

Des journalistes ont été victimes d'agressions.

C'est le cas du correspondant de Walf FM à Fatick, agressé par des partisans supposés du responsable du PDS de la localité, Sitor Ndour. C'est aussi le cas de journalistes de la RTS<sup>44</sup> déclarés persona non grata dans les manifestations du M23. Il est à noter que les journalistes sont souvent accusés par les auteurs de violences de manquer d'objectivité et de neutralité dans leur mission d'informer.

Enfin, certains services publics ont été affectés par ces incidents de violence électorale. La destruction d'institutions municipales et celle de voitures de l'administration ont été enregistrées durant les échauffourées ayant opposé généralement les forces de sécurité aux manifestants du M23.

### III.2.3. Victimes de violences électorales au Togo

Concernant les victimes de violences électorales au cours du processus électoral des législatives de 2013 au Togo, elles concernent plusieurs catégories de personnes. Les moniteurs de violence ont constaté que les leaders et militants des partis politiques sont les plus touchés par les incidents de violences électorales (42%). A cet effet, il est à noter l'interpellation de leaders et de militants dans les rangs de l'OBUTS<sup>45</sup>, de l'ANC<sup>46</sup>, CST<sup>47</sup> et du FRAC<sup>48</sup>. Une procédure judiciaire a été ouverte et l'opposition a craint une portée politique de celle-ci.

Les militants des partis politiques, principales victimes de violences électorales, sont suivis des électeurs (21%). Mais d'autres catégories de personnes ont également été touchées par les incidents de violence.

<sup>44</sup> RTS : Radio Télévision Sénégalaise

<sup>45</sup> OBUTS : Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire

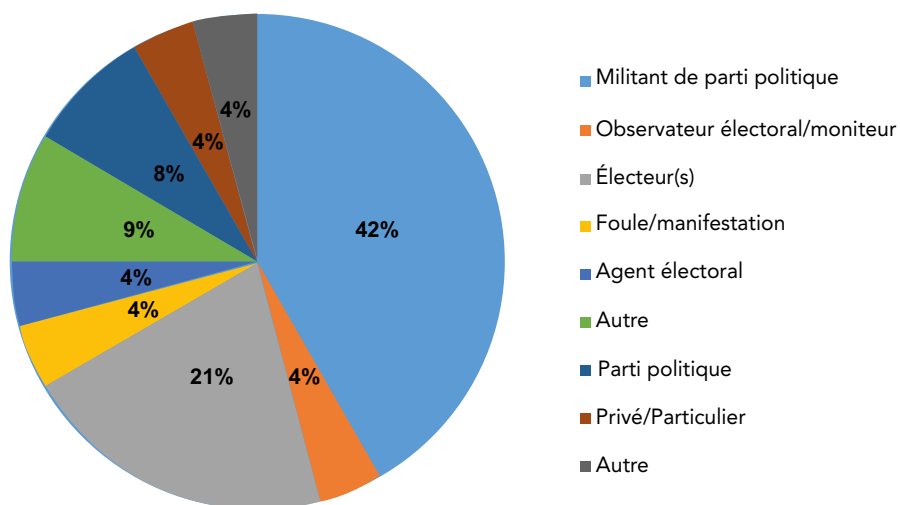
<sup>46</sup> ANC : Alliance Nationale pour le Changement

<sup>47</sup> CST : Collectif Sauvons le Togo

<sup>48</sup> FRAC : Front Républicain pour l'Alternance et le Changement

Le graphique ci-dessous fait le point de la situation :

## Les victimes



GRAPHIQUE : Les victimes des incidents de violence







**GOREE INSTITUTE**  
Center for Democracy, Development and Culture in Africa



Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique

**INSTITUT GOREE**



# IV

## **VIOLENCE ELECTORALE : ANALYSE DES CAUSES**

## IV. VIOLENCE ELECTORALE : ANALYSE DES CAUSES

Les élections dans la sous-région ouest africaine notamment en Guinée, au Sénégal et au Togo, ont toujours été caractérisées par de fortes tensions électorales durant pratiquement toutes les phases des processus électoraux. Les processus de démocratisation des années 90 en Afrique ont tenté d'apporter une réponse à ces récurrents conflits électoraux. Plusieurs mécanismes ont été mis en place en vue de garantir la crédibilité des compétitions électorales, en permettant aux vainqueurs comme aux vaincus d'accepter les résultats.

Mais plus de vingt ans après le début des processus de démocratisation, la violence électorale demeure une réalité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, y compris en Guinée, au Sénégal et au Togo. Les sources des conflits électoraux sont de différentes natures : modification de la durée et/ou du nombre des mandats présidentiels, composition et fonctionnement des institutions électorales en charge de la supervision et du contrôle des élections, absence de justice électorale crédible aux yeux des acteurs du processus électoral, administration partisane, instrumentalisation de l'identité, sentiments de suspicions et de fraudes entre acteurs politiques, absence de dialogue et de consensus sur les règles du jeu électoral.

Ainsi, le recours à des manifestations, à la destruction de biens publics et souvent de biens privés, est souvent utilisé par les opposants qui soupçonnent le pouvoir de procéder à la manipulation du processus électoral pour se maintenir. Le pouvoir également, invoquant la nécessité du maintien de l'ordre, n'hésite pas à réprimer les manifestations des opposants. Les causes sont conjoncturelles ou structurelles.

### IV.1. Causes conjoncturelles

#### IV.1.1. Candidature d'Abdoulaye Wade à la présidentielle de 2012 au Sénégal : constitutionnelle au cœur de la violence électorale

La volonté des gouvernants de modifier les règles constitutionnelles relatives à la limitation du nombre de mandats du Président de la République peut provoquer des conflits électoraux. Les détenteurs du pouvoir, pour se maintenir à la tête de l'Etat, procèdent à des changements constitutionnels. La réaction de l'opposition consiste à organiser des manifestations publiques pour exprimer sa désapprobation contre cette volonté de légaliser une autre

candidature du Président de la République sortant. Dans un tel contexte, les risques de violence électorale sont majeurs. Consciente de ces dangers, la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest tire la sonnette d'alarme : « L'alternance au pouvoir, ainsi que la limitation des mandats électifs sont des composantes essentielles des processus démocratiques;»<sup>49</sup>

Le processus électoral de la présidentielle sénégalaise de 2012 a enregistré des violences électorales résultant particulièrement de la volonté du Président Abdoulaye Wade de se représenter après son élection de 2000 et sa réélection en 2007. Cette troisième candidature du Président Wade a fortement divisé l'opinion publique nationale, plus particulièrement les acteurs de la classe politique et de la société civile. Une différence d'interprétation des articles 27<sup>50</sup> et 104<sup>51</sup> de la Constitution de 2001 relatifs au mandat du Président de la République est à l'origine de ces divergences profondes. En 2001, le Président Abdoulaye Wade fait adopter par référendum, un an après son accession à la magistrature suprême, une nouvelle Constitution qui fixe la durée du mandat présidentiel à cinq ans, renouvelable une seule fois. Pour les partisans de la candidature du Président Abdoulaye Wade, l'élection de ce dernier en 2000 sous l'empire de la Constitution de 1963 n'est pas concernée par la limitation à deux mandats présidentiels. Les défenseurs de la candidature du Président Abdoulaye Wade avancent le principe de la non rétroactivité de la loi.

Toutefois, des dispositions transitoires sont édictées par le constituant dans l'article 104 de la Constitution. Les détracteurs de la troisième candidature du Président sortant Abdoulaye Wade fondent leur argumentaire autour de ces dispositions transitoires. Les opposants à la candidature du Président Wade à la présidentielle de 2012, composés de partis d'opposition, d'organisations de la société civile et de particuliers, se sont regroupés au sein du Mouvement du 23 juin (M23).

La controverse autour de la candidature du Président Wade, dont le Conseil Constitutionnel devait être l'unique arbitre, a fini par réunir tous les germes conflictogènes de l'élection présidentielle sénégalaise de 2012. Les juges électoraux du Conseil Constitutionnel n'inspiraient pas confiance aux yeux des membres du M23, pour qui la justice est instrumentalisée par l'Exécutif.

<sup>49</sup> Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, Mai 2011 ; 6 p.

<sup>50</sup> L'article 27 de la Constitution du Sénégal stipule que : « La durée du mandat du Président de la République est de sept ans. Le mandat est renouvelable une seule fois. Cette disposition ne peut être révisée que par une loi référendaire ».

<sup>51</sup> L'article 104 de la Constitution sénégalaise souligne que : « Le Président de la République en fonction poursuit son mandat jusqu'à son terme. Toutes les autres dispositions de la présente Constitution lui sont Applicables ».

Dans la perspective du 27 janvier 2012, jour de délibération sur la validité des candidatures par le Conseil Constitutionnel, le M23 a multiplié les manifestations publiques contre la candidature du Président Wade. Ces manifestations publiques se sont poursuivies aussi bien le jour de la délibération des cinq juges électoraux, qui ont du reste validé la candidature du Président sortant, qu'à la veille du 1<sup>er</sup> tour. Certains candidats de l'opposition<sup>52</sup>, membres du M23, ont tenu durant toute cette période à exiger le retrait du candidat Abdoulaye Wade de la compétition présidentielle en organisant régulièrement des manifestations à Dakar (place de l'Obélisque et place de l'Indépendance) et à l'intérieur du pays. Plusieurs de ces manifestations ont abouti à des affrontements souvent très violents opposant les forces de l'ordre aux opposants à candidature du Président Wade.

La période pré-électorale du premier tour a été la phase qui a enregistré le plus d'incidents de violences durant tout le processus électoral de la présidentielle de 2012. La lutte politique « tranchée » par la juridiction électorale, s'est déplacée dans la rue. L'essentiel des pertes en vies humaines, des blessés, des destructions de biens de l'Etat, et de biens privés, constaté au cours du processus électoral sur l'ensemble du territoire, est relatif à la contestation de la candidature du Président Wade. La 3<sup>ème</sup> candidature du Président sortant, qualifiée d'anticonstitutionnelle par des partis d'opposition et des organisations de la société civile, a été le facteur déterminant des tensions électorales de la présidentielle de 2012 au Sénégal.

#### **IV.1.2. Composition et fonctionnement des commissions électorales : un facteur de violence électorale**

Après les indépendances, les Etats africains ne disposaient pas dans leur administration électorale de commissions chargées de gérer l'organisation et la supervision des élections. C'est à la faveur des transitions démocratiques des années 1990 que des institutions électorales ont été créées dans de nombreux pays du continent.

Les commissions électorales ont été créées pour apporter une réponse aux tensions électorales. L'élection en Afrique est en général sujette à de vives contestations débouchant très souvent sur des violences électorales majeures, voire une rupture de pays. La méfiance entre les principaux acteurs du processus électoral (pouvoir et opposition) en est la cause profonde. La désétatisation de l'organisation des élections était alors perçue comme une réponse structurelle à ces contentieux électoraux parfois très lourds.

<sup>52</sup> Il s'agit plus particulièrement des candidats Idrissa Seck, Cheikh Bamba Diéye et Ibrahima Fall.

Cependant, l'expérience électorale africaine révèle la perpétuité des tensions électorales dans certains Etats en dépit de l'incorporation d'une commission électorale dans leur administration électorale. Pire, les commissions électorales, qui sont créées conformément à l'article 17<sup>53</sup> de la Charte africaine des élections, de la démocratie et de la gouvernance, et qui sont censées apporter une réponse aux contentieux électoraux voire aux violences, se révèlent parfois comme une des causes de ces violences électorales.

Le mode de désignation des membres et du Président de ces institutions électorales ainsi que leur fonctionnement et leurs prérogatives ne sont pas toujours de nature à garantir leur crédibilité et à contribuer à l'apaisement dans les conflits électoraux.

#### **IV.1.2.1. Composition des commissions électorales : un exercice pas toujours paisible**

La composition des commissions électorales n'est pas toujours susceptible de garantir son indépendance à l'endroit de la classe politique. Les membres des commissions électorales étant dans la plupart des pays concernés par l'étude désignés généralement sur la base de leur appartenance politique transposent souvent au sein de l'institution électorale les divergences des partis politiques qui les ont mandatés. D'où les dysfonctionnements, les blocages et le déficit de crédibilité dont souffrent généralement lesdites institutions.

##### **IV.1.2.1.1. Composition de la Commission Electorale Nationale Indépendante de la Guinée**

En Guinée, la CENI est composée en général par des militants des partis politiques. Sur les vingt-cinq membres de la CENI guinéenne, vingt sont mandatés par les formations politiques dont dix par la majorité présidentielle et dix par des partis de l'opposition. Les cinq membres restants sont désignés par les organisations de la société civile (3 membres) et par l'Administration (2 membres).

S'il est vrai que la compétence et l'intégrité ont prévalu dans le choix des membres de l'institution électorale en Guinée, leur appartenance politique détermine très souvent leur position au sein de la CENI. Une situation qui explique la lutte farouche que se livrent les partis politiques, notamment de l'opposition, autour de la désignation des membres de la CENI ainsi

<sup>53</sup> L'article 17 de la Charte africaine des élections, de la démocratie et de la gouvernance oblige les Etats à « créer et renforcer les organes électoraux nationaux indépendants et impartiaux, chargés de la gestion des élections ».

que celle de son Président. En fait, la position de la CENI sur des questions du processus électoral relevant de sa mission peut être bien influencée par celle du parti (pouvoir ou opposition) dont fait partie réellement la majorité des membres de l'institution électorale.

Dans la perspective des élections législatives, la mouvance présidentielle et les partis de l'opposition, regroupés au sein de l'ADP<sup>54</sup> et du CPPFT<sup>55</sup> ont eu depuis novembre 2010, des divergences profondes sur la composition de la CENI et surtout sur son Président, Louceny Camara. Ce dernier, « contraint » à la démission en septembre 2012, sera remplacé par Bakary Fofana<sup>56</sup>, nommé à la tête d'une nouvelle CENI dont les nouveaux membres appelés « commissaires » sont au nombre de vingt-cinq. La CENI, nouvellement installée, fixe l'organisation des élections législatives à la date du 12 mai 2013.

Même si le « consensus » a finalement prévalu sur la composition de la CENI, le processus de désignation de ses membres a laissé apparaître des divergences profondes au sein de la classe politique surtout au sein de l'opposition significative, rassemblée autour de l'ADP et du CPPFT et les autres partis se réclamant de l'opposition à l'instar de l'UPG<sup>57</sup> et du FDP<sup>58</sup>. Les deux principaux pôles de l'opposition ont voulu s'accaparer de la totalité des sièges réservés à l'opposition guinéenne dans la CENI. Ces petites formations politiques de l'opposition (du point de vue électoral) ont été accusées par les deux coalitions dominantes de l'opposition de faire le jeu de la majorité présidentielle.

Face à cette situation, le Président Alpha Condé a pris un décret le 29 octobre 2012 attribuant neuf des dix sièges réservés à l'opposition aux deux pôles<sup>59</sup> de l'opposition dite dominante et un siège au parti de l'ancien Premier Ministre Jean-Marie Doré, de l'UPG. Un arbitrage présidentiel qui n'a pas reçu l'agrément de l'opposition significative, pour qui les rapports particuliers entre le Président Alpha Condé et Jean-Marie Doré ne font pas l'ombre d'un doute, sachant en outre que ce dernier ne s'est jamais réclamé de l'opposition. L'opposition a saisi la Cour Suprême pour réclamer l'annulation de ce décret présidentiel.

La désignation par le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG), le 24 septembre 2012, des représentants de la société civile à la CENI, notamment Bakary Fofana, a aussi été très

<sup>54</sup> ADP : Alliance pour la Démocratie et le Progrès

<sup>55</sup> CPPFT : Collectif des Partis Pour la Finalisation de la Transition

<sup>56</sup> Bakary Fofana était le Ministre des Affaires Étrangères lors du gouvernement de transition de 2010 dirigé par le Général Sékouba Kouyaté.

<sup>57</sup> UPG : Union pour le Progrès de la Guinée

<sup>58</sup> FDP : Front d'union pour la Démocratie et le Progrès

<sup>59</sup> Rappelons que les deux coalitions significatives de l'opposition ont joint leurs forces à cet effet.

controversée. Bakary Fofana, l'ancien Ministre des Affaires étrangères du gouvernement de transition et responsable d'une ONG, est de l'ethnie Malinké à laquelle appartient le Président de la République, Alpha Condé. Une solidarité primaire (ethnique) est soupçonnée de se développer entre eux (le Président Condé et Bakary Fofana), par des ONG membres du CNOSCG qui ont vivement contesté cette désignation.

Des leaders de l'opposition politique dominante, particulièrement Cellou Dalein Diallo<sup>60</sup>, s'associent à ce concert de protestations suite à la nomination de Bakary Fofana à la tête de l'institution électorale le 1er novembre 2012.

La désignation du représentant de l'ordre des avocats n'a pas fait exception à la polémique autour de la composition de la CENI. En effet, la reconduction du mandataire sortant de l'ordre des avocats, Me Amadou Salif Kébé, de la même ethnie que le Président Condé, a laissé aussi se développer des sentiments de soupçons de solidarité ethnique.

#### **IV.1.2.1.2. Composition de la Commission Electorale Nationale Autonome du Sénégal**

C'est à la faveur des processus de démocratisation des années 1990 en Afrique et d'une volonté de garantir la paix et la crédibilité des processus électoraux au Sénégal que le Président Abdou Diouf institue l'Observatoire National des Elections (ONEL). L'ONEL sera remplacé en 2005, sous la présidence d'Abdoulaye Wade, par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)<sup>61</sup>.

A la différence de la désignation des membres de la CENI guinéenne, celle des membres composant la CENA sénégalaise est moins conflictuelle. L'absence de controverse majeure pour la désignation des membres de la CENA sénégalaise réside notamment dans le statut de ces derniers. Si, en Guinée, vingt sur les vingt cinq membres de la CENI sont mandatés par les partis politiques, les membres de la CENA au Sénégal ne doivent appartenir à aucune famille politique. D'ailleurs, le décret portant création de la CENA stipule en son article 5 que « Les contrôleurs et les superviseurs de la CENA sont choisis parmi les fonctionnaires et agents publics des hiérarchies A, B ou assimilées en équivalent. A défaut, ils sont choisis parmi les citoyens sachant lire et écrire dans la langue officielle »<sup>62</sup>. L'absence d'engagement politique des membres de la CENA rend moins conflictuel la désignation des membres de cette institution électorale.

<sup>60</sup> « Cellou Dalein Diallo a "un pressentiment négatif" au sujet de Bakary Fofana », Aminata (aminata.com), 6 novembre 2012.

<sup>61</sup> La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) est créée par la loi n° 2005-07 du 11 mai 2005.

<sup>62</sup> Art. 5. DECRET n° 2006-86 du 30 janvier 2006 portant application de la loi n° 2005-07 du 11 mai 2005 relative à la Commission électorale nationale autonome.

Toutefois cette situation n'annihile pas une certaine réserve, surtout en ce qui concerne la nomination du Président de la CENA par le Chef de l'Etat.

La loi portant création de la CENA exige que le Chef de l'Etat consulte au préalable les corps auxquels appartiennent ses membres. Le non-respect de cette exigence dans le choix des membres de la CENA avait amené certains opposants à saisir le Conseil d'Etat pour l'annulation du décret portant nomination des membres de la CENA.

En l'espèce, la nomination de Moustapha Touré, magistrat à la retraite, à la présidence de la CENA a été très contestée. A l'image d'Ahmet Dansokho, leader du Parti de l'Indépendance et du Travail (PIT), des opposants politiques récusent la nomination du Président Moustapha Touré, faisant planer des doutes sur sa neutralité dans l'exercice de sa mission compte tenu de l'appartenance de son épouse au Parti Démocratique Sénégalais (PDS) du Président Abdoulaye Wade.

#### **IV.1.2.1.3. Composition de la Commission Electorale Nationale Indépendante du Togo**

C'est dans le même contexte des années 90 que le Togo s'est doté d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

La composition de la CENI togolaise est pratiquement similaire à celle de la CENI en Guinée. Sur les dix-neuf membres de la CENI togolaise, quinze ont une coloration politique. Si en Guinée, les membres politiques de la Commission électorale sont directement mandatés par les partis politiques, la CENI togolaise est composée de la manière suivante conformément à l'article 12 du Code électoral togolais : cinq membres de la majorité parlementaire ; cinq membres de l'opposition parlementaire; cinq membres de l'opposition extra-parlementaire; trois membres de la société civile ; un membre de l'administration publique.

Le Code électoral du Togo, en son article 8, fait de la CENI une administration électorale permanente chargée d'organiser, de superviser et de proclamer les résultats provisoires des consultations électorales et référendaires. La CENI est à ce titre conçue comme « une autorité administrative indépendante » qui « dispose à cet effet de prérogatives de puissance publique » (article 4) et qui exécute ses tâches en utilisant les services de l'administration territoriale, les services de l'Etat, les services des groupes politiques (partis) et des organisations de la société civile. Elle supervise le dispositif de sécurité des opérations électorales et référendaires.



La CENI organise et supervise les élections dans les préfectures, les communes et les villages, par ses démembrements que sont les Commissions électorales locales indépendantes (CELI), les Comités de Listes et Cartes (CLC) et les Bureaux de Vote (BV).

La composition et le fonctionnement de la CENI togolaise a également connu une controverse. Si l'essentiel des membres de la CENI ont assisté à ses travaux durant tout le processus électoral, tel n'est pas le cas pour l'un d'eux. Le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) n'a envoyé son représentant à la CENI qu'à la veille du scrutin. Le représentant du CAR à la CENI n'a donc pas pris part au travail de préparation de l'organisation des élections. Le refus du CAR d'envoyer son membre à la CENI et à ses démembrements (les CELI et les CLC) trouve son origine dans la contestation des conditions d'organisations des élections.

#### **IV.1.2.2. Limites des commissions électorales et risque de tensions électorales**

##### **IV.1.2.2.1. Cas de la CENI guinéenne**

La CENI de Guinée est chargée, conformément au nouveau Code électoral<sup>63</sup>, de superviser, de contrôler et de proclamer les résultats provisoires des compétitions électorales dans un délai de 72 heures. La première expérience électorale (législatives de 2013) de la nouvelle CENI mise en place en 2012 a révélé les difficultés de celle-ci à respecter ce délai pour la publication des résultats provisoires de toutes les circonscriptions électorales.

En effet, la CENI a préféré proclamer les résultats provisoires des différentes circonscriptions électorales nationales et celles de l'étranger au fur et à mesure de la disponibilité des résultats de chaque circonscription. Il a fallu attendre le 18 octobre 2013, soit vingt jours après la tenue des élections législatives pour que la CENI puisse proclamer la totalité des résultats provisoires de ces élections.

Ce non-respect du Code électoral concernant les délais a renforcé le sentiment de méfiance de certains acteurs politiques de l'opposition envers la CENI. Lors de la cérémonie de proclamation des résultats provisoires, on n'a pas enregistré la présence de tous les acteurs du processus électoral, du fait d'une absence de communiqué de la CENI à cet effet. Ce déficit de communication

<sup>63</sup> Mission d'observation électorale de l'Union Européenne en République de Guinée rapport final – élections législatives, 28 septembre 2013, p. 8

s'est renforcé avec le report puis l'annulation de la rencontre, qui devait porter sur le thème « Après-midi électoral avec la CENI », que la CENI avait prévu de tenir à la suite de la publication des résultats provisoires.

L'essentiel des PV des bureaux de vote n'a pas été mis en ligne. L'absence de publication des PV contraste avec l'engagement que le Président Fofana avait pris vis-à-vis de la communauté internationale. « A la fin du délai légal alloué pour déposer des recours auprès de la Cour Suprême, seuls 30 PV ont été publiés sur un total de 24.294 (incluant 12.037 bureaux de vote en Guinée et 158 à l'étranger). Seuls 31 PV centralisateurs des 38 circonscriptions et aucun de l'étranger, ont été mis en ligne, au 28 octobre, date limite fixée aux candidats pour déposer un recours auprès de la Cour Suprême.»<sup>64</sup>

Le manque de communication de la CENI a encore renforcé les soupçons de fraude de l'opposition dominante à l'endroit du régime du Président Alpha Condé.

Il faut toutefois noter une avancée significative puisque dorénavant les membres de la CENI réunis en plénière, qui doivent se prononcer à la majorité des 2/3, ont la possibilité d'invalider les PV et ce, depuis la révision de l'article 162 du Code électoral guinéen. Ce pouvoir était jusqu'alors détenu par le Président de la CENI. Cette révision du code électoral est susceptible d'évacuer en partie les pressentiments négatifs qu'une partie de l'opposition a toujours eus à l'égard du Président de la CENI et pourrait même renforcer la crédibilité de l'institution électorale. Rappelons que cette modification du Code électoral a été une revendication de l'opposition guinéenne depuis août 2011.<sup>65</sup>

#### IV.1.2.2.2. Cas de la CENA du Sénégal

Au Sénégal, conformément à l'article LO.11 du Code électoral, la CENA est une structure permanente qui a pour mission de contrôler et de superviser les opérations électorales. En vue de mettre la CENA en dehors de toute influence étrangère, particulièrement celle de l'exécutif, la loi<sup>66</sup> portant création de l'institution lui accorde une autonomie financière et une personnalité juridique.

Néanmoins, il est observé dans les faits que l'autonomie de la CENA est plus théorique que pratique. Au lendemain des élections locales de mars 2009 et dans la perspective de la présidentielle de 2012, le Président de

<sup>64</sup> Mission d'observation électorale de l'Union Européenne en République de Guinée rapport final – élections législatives, 28 septembre 2013, p. 8

<sup>65</sup> « Rencontre entre le MATD et le collectif. Note introductive », CPPFT, 17 août 2011.

<sup>66</sup> Article 1er de la loi n°2005-07 du 11 mai 2005

la CENA, Moustapha Touré, a été contraint à la démission par le Président de la République, Abdoulaye Wade. Ce dernier aurait signifié clairement dans son bureau au Président de l'institution électorale qu'il n'avait plus sa confiance et lui a demandé de lui remettre son mandat. Une démission qui révèle que les membres de la CENA ne sont pas totalement à l'abri de pressions provenant surtout du pouvoir exécutif.

Une autre limite de la CENA est relative à son incapacité à faire respecter certaines de ses décisions. Durant la campagne électorale de la présidentielle de 2012, le Préfet de Dakar avait interdit toute manifestation de l'opposition sur la place de l'Indépendance conformément à l'arrêté<sup>67</sup> pris en juillet 2011 par le Ministre de l'Intérieur, Ousmane Ngom. Cet arrêté s'inspire du Code pénal, qui interdit des manifestations dans certaines zones en dépit de l'autorisation constitutionnelle de la marche<sup>68</sup>. Le Président de la CENA, Doudou Ndir, a adressé une correspondance au Préfet de Dakar pour lui rappeler que l'interdiction des manifestations de l'opposition dans certaines zones du centre ville viole le code électoral<sup>69</sup> et pour l'inviter au respect de la loi électorale. Ce rappel est resté sans suite puisqu'il a finalement maintenue l'interdiction préfectorale des manifestations des candidats de l'opposition (Idrissa Seck, Cheikh Bamba Diéye et Ibrahima Fall) sur la place de l'Indépendance. Ce qui a naturellement provoqué des affrontements entre forces de sécurité et manifestants. En dehors de ces limites susceptibles de remettre en cause la capacité de la CENA de mener à bien sa mission, l'institution électorale sénégalaise jouit d'une crédibilité auprès des autres acteurs du processus électoral. Les membres de la CENA ont généralement mené leur mission avec professionnalisme et en toute indépendance. Ils ont respecté leur serment sur lequel ils se sont engagés devant le Conseil Constitutionnel.

#### IV.1.2.1.5. Cas de la CENI togolaise

Le Code électoral togolais attribue à la CENI togolaise, qui est une structure permanente à l'image de la CENA sénégalaise, l'organisation et la supervision des consultations électorales et référendaires<sup>70</sup>. Elle bénéficie d'une personnalité juridique, d'une autonomie d'organisation et de fonctionnement<sup>71</sup>. La finalité de l'indépendance théorique dont jouit la CENI togolaise est de lui permettre d'échapper aux pressions surtout celles émanant de l'Exécutif. Les membres de la CENI ne peuvent recevoir d'ordre de l'Etat et leur mandat est irrévocable.

<sup>67</sup> Arrêté n°7580/MINT/SP du 20 juillet 2011

<sup>68</sup> Articles 10 à 16 de la loi n° 78-02 du 28 janvier 1978 relative aux réunions et aux articles 96 et 100 du Code Pénal.

<sup>69</sup> L'article 61 du code électoral stipule « (...), les réunions électorales qui se font pendant la campagne officielle électorale se tiennent librement sur l'ensemble du territoire national. Déclaration écrite en sera faite au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance à l'autorité compétente qui en prend acte et informe le déclarant de toute autre déclaration antérieure ».

<sup>70</sup> Article 8 du Code électoral, loi n° 2009 - 018 du 24 août 2009

<sup>71</sup> Article 6 du Code électoral, loi n° 2009 - 018 du 24 août 2009 - modifiée.

## IV.2. Causes structurelles

### IV.2.1. Implication des groupes sociaux et communautaires : une dynamique importante de la violence électorale en Guinée

La solidarité primaire est une réalité dans la vie politique guinéenne. Elle se caractérise par une forte détermination de l'électorat en fonction de la région et de l'ethnie d'où sont originaires les leaders des partis politiques en compétition. L'instrumentalisation de l'identité régionale et ethnique est un phénomène profondément ancré dans la sociologie politique guinéenne. L'issue des élections locales et celle de l'élection présidentielle de 2010 ont confirmé ce phénomène qui est l'une des dynamiques majeures des violences électorales en Guinée.

Les élections législatives du 28 septembre 2013 comportaient des enjeux majeurs pour la classe politique guinéenne. Ces élections sont les premières après la présidentielle de 2010 avec la victoire du candidat du RPG Arc-en-ciel, Alpha Condé<sup>72</sup>, qui a été très contestée par bon nombre d'acteurs politiques. Le Président Alpha Condé doit faire face à une opposition composée de dinosaures<sup>73</sup> de la classe politique guinéenne. Face à ces enjeux capitaux (redistribution des cartes dans la perspective de la présidentielle de 2015), tant pour les uns que pour les autres, la fin semble justifier les moyens pour tirer son épingle du jeu.

Les acteurs politiques n'hésitent pas à instrumentaliser la fibre ethnique pour en tirer des dividendes électoraux. En dépit de la diversité des groupes ethniques et des leaders politiques, la réalité politique guinéenne de ces élections législatives est structurée autour de la forte rivalité entre deux leaders politiques issus de deux ethnies différentes, en l'occurrence le Président Alpha Condé (ethnie Malinké) et l'opposant Cellou Dalein Diallo (ethnie Peul)

Dans sa gestion du pouvoir, le Président Alpha Condé fait régulièrement l'objet d'accusations de la part de ses opposants. Ces derniers lui reprochent de « malinkiser » les postes civils et militaires et de combattre l'ethnie peule notamment par des moyens économiques, étant donné que cette communauté est fortement présente dans le secteur économique. Des responsables de la mouvance présidentielle attirent souvent l'attention de leurs compatriotes sur le « risque » de confier le pouvoir politique aux Peuls détenant déjà le pouvoir économique.

<sup>72</sup> Alpha Condé était arrivé en deuxième position au premier tour de la présidentielle de 2010 avec un score de 18,2% des suffrages valablement exprimés, avant de remporter le second tour avec 52,5 % des suffrages valablement exprimés.

<sup>73</sup> L'opposition face à la mouvance présidentielle est composée notamment d'anciens Premiers ministres : Cellou Dalein Diallo de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), de Sidy Touré de l'Union des Forces Républicaines (UFR) et de Lansana Kouyaté du Parti de l'Espoir pour le Développement National (PEDN). Cellou Dalein, Diallo Sidy Touré et Lansana Kouyaté ont obtenu au premier tour de la présidentielle de 2010 respectivement 43,7% (avant de perdre le second tour face à Alpha Condé), 13% et 7%. A ces opposants de la majorité présidentielle et anciens Premiers ministres, on peut ajouter l'ancien Premier ministre du gouvernement de transition du capitaine Moussa Dadis Camara, Jean-Marie Doré de l'Union pour le Progrès de la Guinée (UPG).

Ce discours identitaire a beaucoup marqué la campagne durant les élections législatives de septembre 2013, renforçant ainsi les risques de violences électorales et menaçant la cohésion nationale. Cellou Dalein Diallo, dans le cadre de cette campagne électorale pour les législatives, a invité le peuple guinéen à éviter d'être séparé par le Président Alpha Condé qu'il a accusé d'être le principal artisan de cette « division » du peuple guinéen. Il a déclaré que « Tout le monde a compris que l'homme est incapable. Mais il veut passer par tous les moyens pour nous diviser en des groupuscules, des sectes, instaurer le communautarisme entre des personnes qui ont vécu ensemble pendant des siècles et qui partagent tout dans leur vie commune. Il faut refuser cela »<sup>74</sup>.

Une analyse des résultats issus des élections législatives révèle que les variables ethniques et régionales sont très déterminantes dans le comportement électoral des électeurs guinéens.

En Moyenne Guinée, habitée majoritairement par les populations Peules, l'UFDG de l'opposant Cellou Dalein Diallo a remporté l'ensemble des huit circonscriptions électorales composant cette partie du territoire national guinéen. Cette victoire de l'UFDG est une confirmation de sa majorité électorale en Moyenne Guinée obtenue lors de l'élection présidentielle de 2010. La Moyenne Guinée est le principal fief politique de l'UFDG.

Cette même dynamique identitaire semble expliquer l'éclatante victoire des candidats à la députation de la majorité présidentielle, le RPG-Arc-en-ciel, en Haute Guinée. Sur les neuf circonscriptions électorales de ce groupe régional, une seule circonscription électorale, à savoir Dinguiraye<sup>75</sup>, est tombée dans l'escarcelle de l'UFDG de Cellou Dalein Diallo.

L'analyse des résultats issus des urnes à l'occasion des législatives du 28 septembre 2013 dans les localités de Boké et de Boffa est aussi très éloquente. Cette région majoritairement peuplée de Soussous a été remportée à l'issue du premier tour de la présidentielle de 2010 par le candidat de l'UFR, l'ancien Premier Ministre Sidya Touré. Cette tendance s'est confirmée pendant les élections législatives, la liste uninominale de l'UFR ayant remporté les élections dans les localités de Boka et de Boffa, fiefs historiques de Sidya Touré. Rappelons que le leader de l'UFR, qui est de l'ethnie minoritaire Diankhanké, est originaire de la préfecture de Boffa. La variable régionale a donc joué.

<sup>74</sup> <http://www.africaguinee.com/index.php?monAction=detailNews&id=19524>

<sup>75</sup> La circonscription électorale de Dinguiraye est majoritairement habitée par les Peuls.

Enfin, une analyse politique des résultats du scrutin dans la région administrative de N'Zérékoré (une région cosmopolite<sup>76</sup>) révèle que les leaders politiques originaires de cette région ont bénéficié du soutien des différents groupes ethniques auxquels ils appartiennent.

A titre d'exemple, les résultats du premier tour de la présidentielle de 2010 ont permis de constater le soutien des populations des zones forestières (N'Zérékoré et Yomou) au candidat originaire de ces zones, Papa Koly Kouroumah, du RDR et le soutien de la localité de Guéckédou, majoritairement composée de Kissiens, à Jean-Marc Telliano du Rassemblement pour le Développement Intégré de la Guinée (RDIG). Jean-Marc Telliano a obtenu 2,33% des suffrages valablement exprimés lors du premier tour du scrutin présidentiel de 2010.

Le deuxième tour de la présidentielle de 2010 a été remporté dans les localités de N'Zérékoré et Yomou par le candidat Alpha Condé suite au soutien du RDR de Papa Koly Kouroumah. Cette tendance s'est confirmée à l'issue des législatives de 2013 avec la victoire de la coalition soutenant le Président Alpha Condé dans ces deux préfectures.

Dans la préfecture de Guéckédou, au second tour du scrutin présidentiel, le ralliement de Jean-Marc Telliano au candidat Alpha Condé a permis la victoire du candidat de la coalition RPG-Arc-en-ciel. La circonscription électorale de Guéckédou est restée dans l'escarcelle de la majorité présidentielle à l'issue des élections législatives de 2013, malgré le ralliement de Jean-Marc Telliano à l'opposition après son limogeage du gouvernement d'Alpha Condé en octobre 2012. La modeste victoire du RPG-Arc-en-ciel au scrutin uninominal s'explique surtout par l'émergence d'un nouveau leader politique issue de la majorité présidentielle dans cette localité.

#### **IV.2.2. Crédibilité du processus électoral : suspicions de fraude et méfiance entre acteurs politiques**

« Un consensus national doit prévaloir dans l'élaboration et l'adoption des lois et normes électorales, du fichier électoral, des structures de gestion des élections ainsi que des autres mécanismes et structures. »<sup>77</sup>

<sup>76</sup> La région administrative de N'Zérékoré est composée de plusieurs groupes ethniques, à savoir les groupes ethniques autochtones (les Kissiens, les Tomas, les Guerzès, les Manons et les Konos) et des groupes ethniques allogènes plus anciens, d'origine mandingue (les Toma-maniens, les Kourankos, les Lélés et les Koniankés). A ces deux groupes ethniques historiques s'ajoutent aujourd'hui des Peuls dont l'installation dans les grandes villes de cette région administrative s'explique par la migration.

<sup>77</sup> Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, Mai 2011 ; 6 p.

La crédibilité d'un scrutin et l'acceptation des résultats sont des gages de stabilité politique et sociale. La crédibilité du scrutin aux yeux des différents acteurs du processus électoral nécessite l'établissement d'un dialogue et le consensus de ces derniers sur les règles et lois électorales. Un regard sur les périodes préélectorales de la présidentielle de 2012 au Sénégal, et des élections législatives de 2013 au Togo et en Guinée montre que l'absence de consensus sur les règles et lois électorales est commune aux trois pays. Le sentiment de méfiance au sein de la classe politique dans ces pays accroît la méfiance au sein de la classe politique. Ce sentiment port une coup à la fiabilité du scrutin et accroît les risques de violences électorales.

#### IV.2.2.1. Controverse autour du processus électoral en Guinée

La période préélectorale en Guinée a été fortement caractérisée par un désaccord des acteurs politiques sur deux éléments fondamentaux du processus électoral des législatives de 2013 : la CENI et le fichier électoral. Il y a eu certes un dialogue politique dans ce pays, mais celui-ci a évolué en dents de scie et a souvent connu des blocages. Le 27 décembre 2011, soit un an après l'accession du Président Alpha Condé à la magistrature suprême, le Cadre de Dialogue Politique Inclusif (CDPI) sur l'organisation des élections législatives était lancé. Ce cadre, qui est une plateforme de dialogue direct entre la majorité présidentielle et l'opposition, a fini ses travaux deux mois plus tard.

En dépit de la tenue d'un dialogue direct durant deux mois, puis indirect pendant onze mois (entre mars 2012 et février 2013)<sup>78</sup>, les désaccords ont persisté entre le pouvoir et l'opposition sur le fichier électoral et la CENI. L'opposition n'hésitait pas à recourir à l'argument de la force par l'organisation de manifestations<sup>79</sup> pour mieux faire entendre sa position. C'est dans ce contexte que la nomination de M. Bakary Fofana, en qualité de Président de la nouvelle CENI, fit l'objet de vives contestations.

Il en était de même sur le nombre de commissaires à attribuer aux deux grands pôles de l'opposition. Ces dernières réclamèrent l'ensemble des dix commissaires réservés à l'opposition au détriment de certains partis de l'opposition non membres de ces pôles et accusés d'être en réalité proches du pouvoir. Finalement, le Président Alpha Condé a pris un décret pour attribuer neufs des dix commissaires aux deux pôles de l'opposition et un au parti de Jean Marie Doré. Le décret en question fut vivement contesté par l'opposition qui saisit la Cour Suprême en octobre 2012 en vue de son

<sup>78</sup> Durant toute cette période, le pouvoir et l'opposition menaient un dialogue indirect à travers notamment des facilitateurs.

<sup>79</sup> Dans sa stratégie de combat, l'opposition organise une manifestation non autorisée à Conakry, le 27 août 2012. Cette manifestation se termine par des affrontements entre les forces de sécurité et les manifestants causant d'énormes dégâts dans la capitale guinéenne.

annulation. En décembre 2012, les suspicions sur la neutralité et la crédibilité du Président de la CENI nouvellement nommé ont été accentuées par la non-publication par ce dernier d'un rapport de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et par son annonce d'organiser les élections législatives en mai 2013. Le Président Bakary Fofana est alors accusé par l'opposition de violer le règlement intérieur de l'institution qu'il dirige. L'opposition rejette également la tenue des législatives en mai 2013 qu'elle juge irrecevable, car la plénière de l'institution électorale n'a pas été consultée à cet effet.

L'autre point important de désaccord entre le pouvoir et l'opposition dans la perspective des élections législatives de 2013 est relatif au fichier électoral et à l'exclusion du scrutin des guinéens de la diaspora. L'opposition soupçonne le Président Condé car elle estime qu'il ne dispose pas de légitimité électorale lui permettant d'avoir une majorité au Parlement.

L'opposition exige alors d'une part, la révision du fichier électoral sur la base duquel est élu le Président Alpha Condé et d'autre part, que cette révision soit confiée à l'entreprise française Sagem. Si le pouvoir est finalement d'accord sur le principe de la révision des listes électorales sur la base des listes de la présidentielle de 2010, et non sur celle des nouvelles cartes d'identité (c'était la première position du pouvoir), il a choisi l'entreprise sud-africaine Waymark Infotech, qui sera secondée dans cette mission par l'entreprise locale Sabari Technology. Ce choix du Président Alpha Condé ne rencontrera pas l'adhésion des partis de l'opposition et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, le choix porté sur les entreprises sud-africaine et guinéenne n'a pas respecté les principes de bonne gouvernance (il n'y a pas eu d'appel d'offre). Ensuite, l'opposition remet en cause la crédibilité électorale de l'entreprise Waymark Infotech. Enfin, l'entreprise locale, Sabari Technology, est accusée par l'opposition d'être la propriété de personnes qui agissent de connivence avec le pouvoir.

Toutes ces accusations de l'opposition guinéenne sont rejetées en bloc par les entreprises concernées qui proclament leur neutralité et leur expérience électorale confirmée<sup>80</sup>.

Ces divergences profondes sur la CENI et la révision des listes électorales entre le pouvoir et l'opposition ont constitué des risques réels de contestation des résultats issus du scrutin. Consciente des dangers, la communauté internationale, à travers le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest, Saïd Djinnit, a renoué le fil

<sup>80</sup> Waymark est intervenue, entre autres, au Nigéria, en Tanzanie et à Zanzibar, au Malawi et en Zambie.



du dialogue direct entre le pouvoir et l'opposition le 3 juillet 2013. Cette initiative de la communauté internationale a eu le mérite de décrier les relations entre les deux parties et d'amener chacune d'elles à reconsidérer sa position. Le pouvoir a accepté la participation au scrutin des guinéens de la diaspora<sup>81</sup>. L'opposition, quant à elle, a accepté l'assistance technique de Waymark Infotech et de Sabari Technology, mais sous la supervision d'un comité de suivi technique de la révision des listes électorales.

Le comité de veille, installé le 16 août 2013, est présidé par le Président de la Cour d'Appel de Conakry, Yaya Boiro. Il est composé des représentants de la majorité présidentielle, de l'opposition, de l'Administration publique, de la CENI. A ces représentants s'ajoutent ceux de la communauté internationale, à savoir de l'Union européenne (UE), des Nations Unies, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'OIF, de l'Union africaine (UA), de l'ambassade de France et de l'ambassade des Etats-Unis. La mission du comité de veille est de contribuer au renforcement de la crédibilité du processus électoral et d'annihiler les facteurs de violence électorale.

Au regard de ces avancées importantes dans le processus électoral, la tenue des élections législatives a été proposée pour le 24 septembre 2013 par la CENI et validée par décret présidentiel avant d'être finalement reprogrammée pour le 28 septembre par un autre décret pris le 22 septembre 2013. Ce second report fait suite à une médiation sous la direction de Saïd Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest. Etaient également présents les responsables de l'opposition, dont les ex-Premiers Ministres Cellou Dalein Diallo et Sidya Touré, ainsi ceux que de la majorité présidentielle, dont Saloum Cissé et Kiridi Bangoura

#### **IV.2.2.2. Suspensions de fraude au Sénégal**

Le sentiment de méfiance généralisée est également le lot quotidien des acteurs politiques sénégalais. Si en Guinée on note quelquefois un cadre discussion politique (directe ou indirecte) entre pouvoir et opposition, la classe politique sénégalaise ne se parle pratiquement pas. Cette absence de dialogue entre le pouvoir et l'opposition au Sénégal sur les questions fondamentales de la vie de la nation n'épargne pas les sujets relatifs au processus électoral. Depuis l'élection du Président Abdoulaye Wade à la

<sup>81</sup> Le 22 septembre 2013, 123 000 citoyens électeurs guinéens vivant à l'étranger ont eu le droit de se rendre aux urnes dans 18 ambassades et consulats qui ont mis à leur disposition 163 bureaux de vote.

tête du pays en 2000, aucun dialogue politique n'a été amorcé. Des appels ont pourtant été lancés par le Président Abdoulaye Wade, mais ils n'ont jamais reçu un écho favorable au sein de l'opposition prétextant qu'ils manquaient de franchise et de sincérité.

Le manque de dialogue sur les questions électorales a été à l'origine des accusations de fraude lors de la présidentielle de 2007 ainsi que du boycott des élections législatives et sénatoriales de la même année par l'opposition dite « significative ». Dans la perspective de la présidentielle de 2012, l'opposition sénégalaise exigeait l'audit du fichier électoral. Les doutes sur la crédibilité du fichier ont persisté malgré la victoire qu'elle a remportée dans plusieurs grandes villes<sup>82</sup> à l'issue des élections locales de 2009 organisées sur la base de ce même fichier électoral.

Pour montrer sa bonne foi et son désir d'organiser des élections présidentielles crédibles et transparentes, le Président Abdoulaye Wade a sollicité l'assistance technique de la communauté internationale. A cet effet, l'UE et l'Agence Américaine pour le développement International (USAID) ont procédé à l'audit du fichier électoral. Les résultats de cet audit n'ont révélé aucun manquement majeur de nature à remettre en cause la fiabilité du fichier. Néanmoins, les experts de l'UE et de l'USAID ont formulé des recommandations en vue d'améliorer la crédibilité du fichier électoral. L'UE et l'USAID ont aussi assisté le Sénégal pour mettre en place un comité de veille du processus électoral de la présidentielle de 2012.

Les conclusions de cet audit ainsi que la mise en place d'un comité de veille sur le processus n'ont pas pu dissiper les suspicions des leaders de l'opposition et des membres de la société civile portant sur la crédibilité du processus électoral. Le Président Abdoulaye Wade a encore été accusé d'être dans une logique de holdup électoral avec le soutien de son Ministre de l'Intérieur, Ousmane Ngom.<sup>83</sup>

Le dessaisissement de ce dernier de l'organisation des élections au profit de l'ancien Directeur des élections, Cheikh Guéye, nommé le 23 juillet 2011 lors d'un meeting du PDS, n'a pas permis non plus de rétablir la confiance des membres de l'opposition et de la société civile en ce qui concerne la fiabilité du processus électoral.

<sup>82</sup> Parmi les grandes villes gagnées par l'opposition lors des élections locales du 22 mars 2009, on peut citer Dakar, Saint-Louis, Thiès, Fatick, Podor, Louga, Kaolack et Diourbel.

<sup>83</sup> Le Ministre de l'Intérieur, Me Ousmane Ngom, est aussi responsable dans le parti PDS du président Abdoulaye Wade dont il fut l'ancien numéro 2.

À la veille du scrutin présidentiel, Bakar Ndiaye, informaticien et expert en audit du fichier électoral, a soutenu sur la chaîne Walf TV que l'élection présidentielle de 2012 ne sera pas transparente : « il y a des failles sur le fichier électoral et le candidat sortant Abdoulaye Wade va remporter l'élection avec un taux avoisinant 53% ». Le candidat du MPCL<sup>84</sup>, Cheikh Tdiane Gadio, ancien Ministre des Affaires étrangères sous la présidence d'Abdoulaye Wade soutenait également qu'« après le putsch constitutionnel, on s'achemine vers un putsch électoral <sup>85</sup>».

L'une des causes majeures de la crispation du climat politique au Sénégal durant tout le processus électoral de la présidentielle de 2012 est liée aux sentiments de suspicions qui animent les acteurs politiques. Face à cette situation due généralement à une absence de dialogue politique, les acteurs politiques n'hésitent pas à faire usage de la violence électorale comme réponse à leurs différends sur les règles du jeu électoral.

#### IV.2.2.3 Désaccords pré-électorales au Togo

Le contexte politique préélectoral togolais a aussi été marqué par un climat de suspicions et de méfiance entre acteurs de la classe politique. Les partis politiques tels que CAR, ANC, CDPA et OBUTS<sup>86</sup>, les coalitions de partis politiques à l'image de la « coalition Arc-en-ciel » et du FRAC (qui regroupe les partis : ANC, ADDI, PSR) ainsi que le Collectif Sauvons le Togo de la société civile ont exprimé leurs désaccords sur le processus électoral, notamment sur le cadre règlementaire et institutionnel des élections. L'ANC, ayant rompu avec l'UFC et l'accord de gouvernement qui le lie à la majorité présidentielle, a créé le Collectif Sauvons le Togo. Les manifestations politiques de protestation dans la rue, notamment les marches, ont été constamment organisées à l'appel du CST-FRAC-ANC.

Ce désaccord sur le processus électoral a d'ailleurs amené le parti politique CAR à boycotter les travaux de la CENI.

Cependant, il faut souligner qu'au lendemain de la présidentielle de 2010, un accord de partage du pouvoir a lié le parti au pouvoir, le RPT, à l'UFC. En vertu de cet accord, l'UFC, jadis très critique à l'égard des processus électoraux, a participé, via ses représentants, aux travaux de la CENI et de ses démembrements (les CELI et les CLC). Avec sa présence

<sup>84</sup> MPCL : Mouvement politique citoyen «Luyjotjotna»

<sup>85</sup> Il faisait allusion à la 3<sup>ème</sup> candidature, qu'il jugeait anticonstitutionnelle, du Président sortant Abdoulaye Wade

<sup>86</sup> OBUTS est le parti de l'ancien Premier Ministre et ancien Président de l'Assemblée nationale Agbeyomé Kodjo, dissident du RPT.

dans le gouvernement et celle de ses représentants dans la CENI et ses démembrements, l'UFC a exprimé son accord général sur le processus électoral des élections législatives de 2013.

Au sein de l'opposition politique, on note, en dehors du CST-ANC-FRAC et de la coalition Arc-en-ciel, des partis d'opposition non coalisés et extra-parlementaires (CPP, PDR, PRR, Alliance, NET etc.). Ces partis n'ont exprimé aucune réserve connue sur le processus électoral. On a noté la présence de leurs représentants dans les démembrements de la CENI, conformément à la loi électorale.

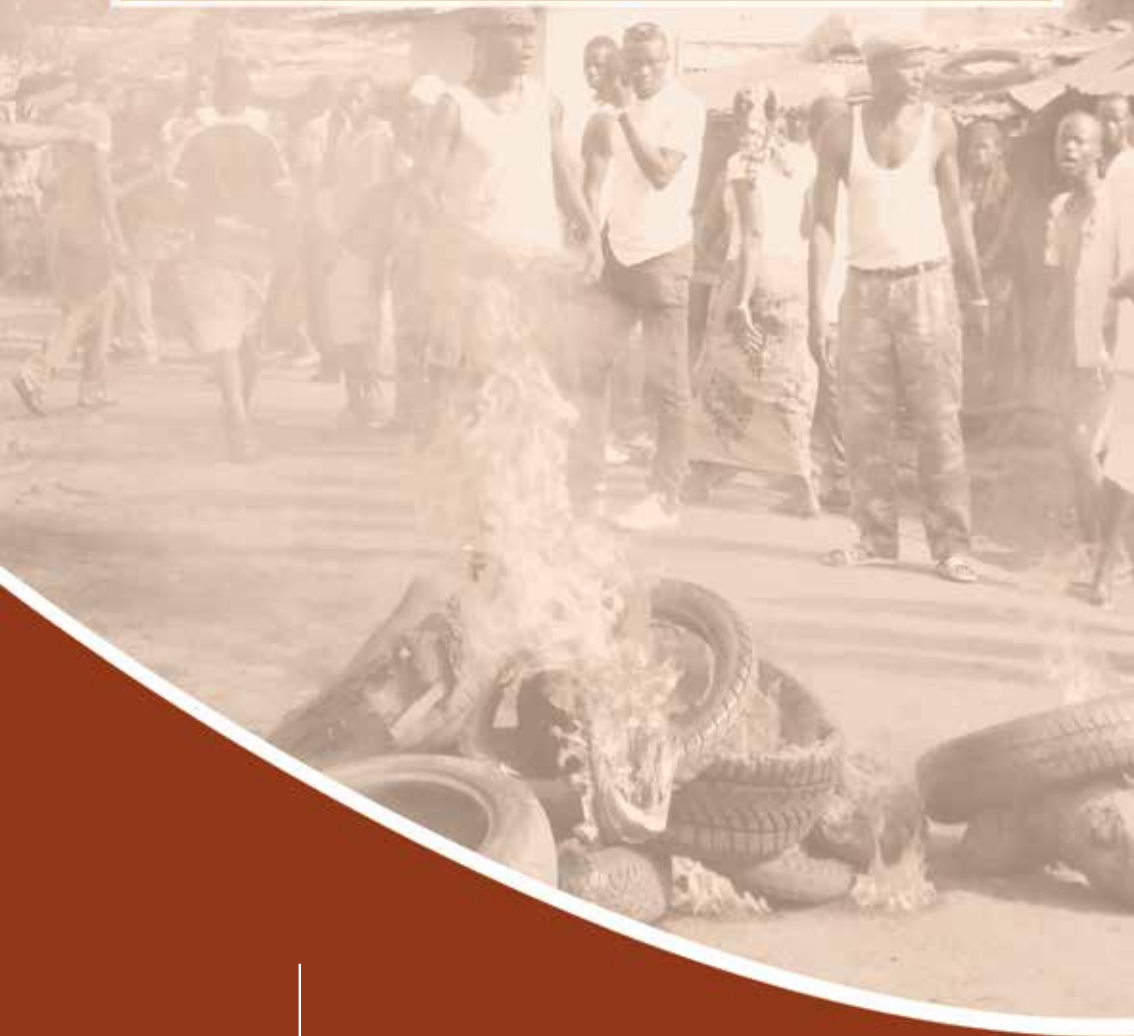


**GOREE INSTITUTE**  
Center for Democracy, Development and Culture in Africa



Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique

**INSTITUT GOREE**



**V**

**IMPACT DE  
LA VIOLENCE  
ELECTORALE**

## V. IMPACT DE LA VIOLENCE ELECTORALE

De façon générale et cela depuis le renouveau démocratique africain des années 90, « les formes de violence électorale qui ont caractérisé les processus électoraux ont souvent persisté dans la phase post-électorale, en particulier lorsque des partis ayant perdu les élections remettent en cause la légitimité des vainqueurs.»<sup>87</sup> Une telle situation prend des dimensions permanentes et particulières dans les contextes où les enjeux des résultats électoraux impliquent la survie d'une ou de plusieurs des communautés constitutives de l'Etat-Nation. Cela signifie que dans les pays africains qui se caractérisent par l'existence de clivages régionaux, ethniques et/ou religieux, la proclamation des résultats électoraux représente un enjeu majeur pour l'existence des communautés et préfigurent l'avenir de la sécurité et/ou de la cohésion sociale.

Il faut toutefois préciser que de nos jours, le phénomène survient aussi bien au cours des préparatifs, que pendant et après les scrutins. Les rapports des différentes « Situation Room<sup>88</sup>», de l'Institut Gorée ont révélé différents dysfonctionnements qui sont intervenus ces cinq dernières années aux jours même du scrutin dans des pays qui ont bénéficié d'un programme d'appui et de suivi des élections du système des Nations Unies. Aussi, notre appréhension de l'impact des violences électorales survenues lors des dernières élections législatives guinéenne (septembre 2013) et togolaise (juillet 2013) et lors de la dernière élection présidentielle sénégalaise (février-mars 2012) va couvrir tous les événements qui ont ponctué les différentes étapes des processus électoraux.

Concrètement, et s'agissant des cas plus spécifiques du Togo, de la Guinée et du Sénégal, il n'est pas pertinent d'organiser notre réflexion autour des deux types traditionnels d'impact, que sont les effets directs et les effets indirects. En effet, le temps d'observation a été trop court pour appréhender surtout les effets indirects des violences électorales. C'est pourquoi, seront présentés ci-après les traits marquants des effets des violences électorales.

### V.1. Impact de la violence électorale sur la cohésion sociale et la sécurité

C'est essentiellement au plan social qu'on observe les effets de la violence électorale. En effet, il apparaît que si les élections « sont le fondement du contrat social par lequel les dirigeants élus acquièrent la légitimité de gouverner qui leur est octroyée par les électeurs », comme le soulignent les participants au

<sup>87</sup> Rapport des Sages, op-cit, p.24

<sup>88</sup> C'est un dispositif de collecte, de traitement des données électorales et d'intervention, mis en place par Gorée Institute dans des pays bénéficiant d'un programme d'appui et de suivi des élections du système des Nations Unies.

colloque d'Accra en 2009, elles apparaissent aujourd'hui comme un risque, une menace permanente de la cohésion sociale. Par des processus d'instrumentation des élections par les acteurs politiques en Afrique, les élections, en tant que mécanisme de dévolution des pouvoirs, sont devenues des moments de crainte, de « peur existentielle ». Quand on évoque les élections, surtout si elles ont été « douteuses »<sup>89</sup> comme au Zimbabwe, ou au Kenya, on ne peut s'empêcher de penser à « la violence électorale sans sa transformation en guerre ; sans l'intervention de combattant et de la figure réelle de l'ennemi et sans ses formes extrêmes telles que le massacre, l'épuration, l'égorgeement, l'émasculatation, le génocide, etc. » (Sèdagban Hygin Faust KAKAI).

En effet, les élections ont souvent produit des événements douloureux qui se résument à des cortèges de déplacements massifs (fuite, expulsions), des morts, des habitations détruites, des biens saccagés, provoquant ainsi des déchirures sociales. Et ces événements prennent une autre dimension lorsqu'ils surviennent dans une société où les divisions ethniques ou religieuses sont visibles. Ici, les enjeux des élections transcendent les simples victoires et défaites pour devenir les déterminants du bien-être ou de la survie des groupes sociaux. C'est d'ailleurs pour cela qu'on assiste de plus en plus à une « politisation des identités ethniques et communautaires » fondant l'idée selon laquelle « alternance ethnique au pouvoir » constitue un facteur de consolidation et de cohésion de l'unité nationale ou de dislocation du tissu social.<sup>90</sup> Ainsi, les violences occasionnées engendrent des scénari de recrudescence et des conflits communautaires, ethniques et religieux.

Aussi les sages de l'UA constatent-ils que « la violence électorale se traduit souvent par le nettoyage ethnique »<sup>91</sup> C'est pourquoi il faut souligner, avec Léonard Wantchékon, que l'appartenance ethnique ou religieuse « peut affecter la vie politique de façon directe.

Elle peut l'affecter aussi de façon indirecte par le biais de son influence sur la psychologie du citoyen et les institutions sociales du pays. » Partant d'un tel postulat, on doit admettre que les violences électorales se ressentent différemment, en fonction du passé politique des pays. C'est en s'inspirant du modèle de Wantchékon qu'on s'aperçoit pertinemment que les impacts directs de la violence électorale au plan social et de la sécurité au Togo, en Guinée et au Sénégal se situent au niveau de la psychologie du citoyen. Pour comprendre cela, il faut analyser les éléments constitutifs du climat social ou de sécurité dans lequel se déroule le processus électoral et où le pays demeure.

<sup>89</sup> Cf. Rapport du Colloque du Ghana ; 2009, p.1

<sup>90</sup> Sèdagban Hygin Faust KAKAI, p.21

<sup>91</sup> Cf. Rapport des Sages de l'UA, 2012, p.25

En effet, il faut signaler une relative accalmie post-électorale après un climat de peur et de crainte en période pré-électorale ou pendant la campagne électorale. Ces violences électorales, qui ont entraîné sur l'ensemble des cas observés des séquelles corporelles et psychologiques dues à des agressions physiques ou morales, ne se sont pas poursuivies après les élections. Par exemple, au Sénégal, les violences de type « agression physique/torture » et « affrontements entre groupes de personnes » ont causé en tout six morts<sup>92</sup> suite aux affrontements survenus lors des manifestations contre la troisième candidature du Président Abdoulaye Wade.

En Guinée, le risque d'un dérapage ethnique était réel, d'autant plus qu'au cours de la campagne on avait assisté à « l'exacerbation de l'ethnocentrisme ». Rappelons que dans ce pays, le fait ethnique et régional se manifeste de façon insidieuse et le second tour de la présidentielle de 2010 ayant opposé le Peul Cellou Dalein Diallo au Malinké Alpha Condé était le prélude à un affrontement fondé sur l'appartenance ethnique et régionale. Le discours de certains acteurs politiques abondait dans ce sens et incitait même à la haine. Ce type de message conduit généralement à l'émergence de la haine, parce qu'il crée la figure de l'ennemi. Pourtant les discours lancés par les leaders n'ont pas eu d'effets auprès des populations guinéennes. Seules des perturbations dans les bureaux de vote, les lieux de rassemblements publics, au cours des meetings des candidats, et quelques agressions physiques ou destructions de biens privés ont été constatés.

Ces actes perpétrés par des individus isolés et passionnés ont été observés aussi au Togo. Il faut toutefois se rappeler les conditions<sup>93</sup> dans lesquelles le Président Faure Gnassingbé, de l'ethnie Kabiyé, est arrivé au pouvoir ainsi que la place de choix qu'occupait l'armée, dont la majorité des officiers étaient aussi Kabiyé. L'enjeu de ces législatives était axé sur la recomposition de l'équipe gouvernante. Ainsi, et comme en témoigne un journaliste, « ici au Togo, au cours de ces élections, nous avons pas eu comme ça de violences qui opposent des groupes ethniques, ou des bagarres entre le pouvoir et l'opposition, au contraire la bagarre c'était entre les gens de l'opposition pour le partage des postes de députés, par contre ce que nous avons vu pendant cette période, c'est quand les gens manifestent et que la police intervient, il arrive que les manifestants mettent la main sur quelques policiers, ils sont roués de coups et il faut vraiment la dextérité des organisateurs pour leurs éviter le lynchage. »<sup>94</sup>

<sup>91</sup> Rapport falaadé, n° 3



Au vu de tous ces effets directs et communs aux trois pays, on peut conclure que c'est le manque d'un climat de sérénité pour tous qui caractérise l'impact direct des violences électorales au plan social et de sécurité. Ce sont des candidats, des électeurs, des militants (partis politiques ou organisations de la société civile) qui ont ressenti l'instauration d'une atmosphère de peur, de crainte, et qui ont vécu une situation de suspicion, de frayeur.

Vu la nature de la violence électorale (insultes, intimidations, incursion de nervis dans les bureaux de vote, agressions physiques ou verbales, et parfois quelques attaques armées comme la reprise des attaques par des bandes armées dans la région de Ziguinchor au Sénégal, etc.) et vu ses auteurs ou victimes (militants, nervis, agents électoraux, candidats, participants à une activité politique, électeurs, etc.), on peut dire que de façon générale, les violences électorales ont provoqué quelques fissures sans pour autant atteindre le noyau de la cohésion sociale ou de l'unité nationale. Il y a eu une détérioration du climat social sans que cela entraîne une « division sociale » au sens d'une séparation, d'un face à face entre les principaux groupes sociaux et religieux qui constituent les Etats-Nations des trois pays au cœur de notre étude. Autrement dit, les incidents graves<sup>95</sup> constatés au cours de ces différents processus électoraux ne sont pas arrivés à mettre fin au « vivre ensemble », et à déconstruire le tissu national dans ces trois pays. Ils ont seulement conduit à l'émergence d'un sentiment d'insécurité chez le citoyen.

Ces violences électorales observées ne se sont pas reproduites après les élections. Il n'a pas été constaté un phénomène naissant de vengeance individualisée ou collective dirigée contre un groupe social spécifique ou un individu. Aucun règlement de compte, aucun phénomène de chasse aux sorcières n'a été enregistré après les élections. Il faut toutefois remarquer l'impact des élections législatives de 2013 sur l'état d'esprit des populations au Togo. C'est au niveau de la variable « perception des populations face aux enjeux politiques » qu'apparaît clairement l'impact des dernières législatives togolaises. En effet, elles ont renforcé les sentiments de méfiance entre les populations suivant l'origine de leur provenance géographique. « Ici, au Togo, les gens ne vont plus jusqu'aux assassinats parce que vous êtes Kabiés ou pas, mais on constate une grande méfiance dans les discours des gens, on évite d'aborder les sujets politiques, dès que des gens de groupes différents discutent, lorsqu'un d'entre eux aborde les sujets politiques, vous voyez les gens se dispersent, ils évitent de parler politique »<sup>96</sup>

<sup>95</sup> Faure Gnassingbé est arrivé au pouvoir en deux étapes : d'abord, «l'armée forte de 12 000 hommes et très influente dans la politique togolaise lui porte au pouvoir contre les textes en vigueur » (Rapport Le Gorée Institute ; 2010 p.24) ; ensuite, il organise des présidentielles très controversées en 2005 qu'il remporte après une disqualification de candidats sérieux de l'opposition.

<sup>96</sup> Entretien réalisé le 11 août 2014 à Lomé avec un journaliste, SG d'une organisation de défense de la liberté de la presse et de la protection des journalistes.

## V.2. Impact économique de la violence électorale

Les Sages de l'UA ont noté que l'impact des choix électoraux se manifeste à première vue de manière sournoise. Car il s'exprime par une « marginalisation » qui consiste à priver des « groupes et des communautés entières. Sur le plan économique en raison de leur appui aux partis ayant perdu les élections. »<sup>97</sup>. Pour expérimenter un tel paradigme, il faut pouvoir saisir les motivations réelles des investissements économiques et surtout montrer une certaine homogénéité des populations bénéficiaires de ces réalisations.

Dans notre cas précis, ce qui apparaît commun dans les trois pays, ce sont les pertes en biens mobiliers et immobiliers appartenant à des particuliers ou à des partis politiques, mais aussi à l'Etat. Au titre des propriétés privées, nous rappelons l'incendie du 1<sup>er</sup> octobre 2013 du domicile d'une militante du RPG à Fria, et les destructions des boutiques ou commerces appartenant à des présumés supporters d'adversaires politiques en Guinée. Toujours en Guinée, on ne peut omettre de mentionner les trente véhicules qui ont été saccagés au cours des élections législatives de septembre 2013<sup>98</sup>. Il est aussi noté l'arrêt de certaines activités économiques. En effet, il a été constaté à Conakry la fermeture des boutiques le 28 septembre 2013, jour du scrutin. Les commerçants du marché Sandaga à Dakar ont arrêté leurs activités économiques à chaque manifestation du M23 organisée aux environs du marché. Les dégâts matériels ont aussi concerné, au Sénégal, les propriétés publiques, les biens privés, etc. Tous ces biens perdus ou endommagés sous l'effet des colères ont occasionné des dépenses chez les victimes. Cependant, les coûts des réparations ou du remplacement de ces biens tant publics que privés ne peuvent pas se traduire en données chiffrées réelles fiables, tant il est difficile d'évaluer la valeur financière réelle de ces biens. En outre, a été observée dans certaines presses locales une « guerre des chiffres » entre autorités locales et victimes privées. Enfin, aucun observateur ou analyste ne connaît avec certitude le budget de campagne d'un compétiteur politique africain.

A ces conséquences qui ont touché directement les partis politiques, l'Etat et les personnes physiques, on peut ajouter un élément qui semble avoir eu une dimension nationale : la hausse des prix. A la validation de la candidature du Président-sortant Abdoulaye Wade, et suite aux manifestations de contestation, il a été constaté une hausse des prix des denrées alimentaires,

<sup>95</sup> Les échauffourées, les intimidations, les menaces, les incendies volontaires, les destructions des biens publics/privées, les incursions sur les lieux saints par les forces de l'ordre, et à coup de matraque et de gaz lacrymogène (comme la mosquée des Tidjanes au Sénégal).

<sup>96</sup> Op.cit

<sup>97</sup> Rapport des sages de l'UA, Op-cit, p.25

<sup>98</sup> Rapport de Goree Institute ; Op-cit, p.25

du pétrole et du gaz. Cet impact économique national n'a pas été observé au Guinée et au Togo. Au Togo, les destructions de biens privés ou de matériels de campagne étaient vraiment circonstanciées. Concernant le Sénégal, il convient cependant de préciser que cette hausse exponentielle des prix n'a pas visé une classe sociale ou un groupe spécifique. Par conséquent, on ne peut dire qu'elle avait un caractère discriminatoire et qu'elle visait un groupe religieux, ethnique ou régional.

### **V.3. Impact de la violence électorale sur les dispositifs institutionnels ou réglementaires**

Nous nous intéressons ici aux violences électorales qui ont conduit au dysfonctionnement, aussi temporaire soit-il, d'une institution républicaine. Cependant, il faut éviter toute confusion entre les éléments de programmes des vainqueurs (qui sont en train d'être mis en œuvre) et les points de discorde (qui ont été la cause des conflits électoraux) que les acteurs essaient de traiter par des textes. Ainsi, les modifications constitutionnelles actuelles au Sénégal rentrent plus dans le cadre d'un mécanisme de respect des engagements politiques d'un candidat sorti vainqueur d'un long processus d'alternance que le fruit d'un travail consensuel, d'un dialogue politique direct entre la nouvelle coalition au pouvoir et l'ancien régime. Si tel était le cas, l'ensemble des questions portant sur le choix du matériel électoral et de sa fiabilité, le fichier électoral, etc. seraient sur la table des négociations entre les principaux animateurs de la vie politique sénégalaise.

Les rapports aux textes fondamentaux (perception de leur violation ou volonté d'un respect scrupuleux de ces derniers) ont été déterminants dans le déclenchement des violences électorales. Alors que cela peut apparaître comme une manipulation ou une violation des textes constitutionnels pour l'opposition, ou au contraire comme une rigueur dans le respect de ceux-ci par le pouvoir, les articles posant problème ne sont pas révisés.

On peut souligner comme impact institutionnel, les projets de révisions constitutionnelles qui sont en cours. A un degré différent, du boycott actif que les partis d'opposition à l'unanimité ont tenté lors des élections en Guinée le 21 décembre 2003 et au Togo en 1999, afin de réclamer la création d'une Commission électorale nationale indépendante, il faut signaler le cas spécifique de la Guinée portant sur le fonctionnement de le CENI.

En effet, on a assisté à la remise en cause de la neutralité de la CENI, bloquant ainsi les travaux de l'institution. Cette suspension dans la compétition électorale trouvera une solution grâce à l'intervention de la Communauté

internationale et aux services d'un général malien chargé de mener jusqu'à son terme le second tour de la présidentielle en Guinée en 2010. Un autre exemple de blocage est l'arrêt momentané des activités du bureau de vote de l'Ecole Sara Thillor Bessane dans le département administratif de Nioro Du Rip au Sénégal<sup>99</sup>.

Par ailleurs, il convient de souligner une tentative avortée de blocage dans la mise en place de l'institution organisatrice des élections au Togo. En effet, au Togo, la loi électorale attribue à chaque entité politique des places dans le bureau de la CENI et de ses démembrements. L'opposition dite radicale n'a occupé son poste qu'à la veille du scrutin au plan national et au plan local dans les CELL et dans le CLC, le CAR ayant refusé de pourvoir ses postes. Ce qui signifie qu'un acteur a été absent de la CENI pendant les travaux préparatifs des élections. Par conséquent, nous devons nous interroger sur la constitutionnalité de l'équipe qui a organisé ces élections législatives.

Ces blocages ou tentatives de blocage conduisent à soutenir que la première conséquence des violences électorales est l'émergence d'un processus de délégitimation des institutions électorales. En effet, les organes en charge des élections sont décrédibilisés par les acteurs en compétition, même s'il faut remarquer que cela est fonction des résultats acquis à sa cause ou qui sont contestés, et des choix des personnes qui doivent les animer qu'au niveau des résultats qu'ils produisent ou publient. Ils suscitent des réactions qui peuvent aller de au rejet. On revendique alors des réformes ou une refondation totale, une dissolution ou tout simplement de réaménagements techniques. C'est ainsi qu'au Togo, l'ANC de Jean-Pierre Fabre, tout en rejetant les résultats provisoires proclamés par la CENI, a récusé la neutralité et la crédibilité de la Cour Constitutionnelle lorsqu'il a déclaré que « le recours devant la Cour n'est pas nécessaire [parce que...] cette Cour viole quotidiennement les lois de la République et les droits de l'homme »<sup>100</sup>.

<sup>99</sup> Rapport de la Mission d'Observation de l'Union européenne

<sup>100</sup> Déclaration lors d'une marche de l'opposition à Lomé



**GOREE INSTITUTE**  
Center for Democracy, Development and Culture in Africa



Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique

**INSTITUT GOREE**



# VI

## **MECANISMES DE RESOLUTION DES VIOLENCES ELECTORALES**

## VI. MECANISMES DE RESOLUTION DES VIOLENCES ELECTORALES

La question des résolutions des conflits politiques et en particulier les violences électorales conduit à identifier les voies et moyens qui ont mis en exergue des acteurs spécifiques. Dans les cas du Togo, de la Guinée et du Sénégal, trois mécanismes ont été privilégiés dans le traitement du phénomène. Ainsi, on a identifié trois processus de résolution des conflits : le recours à la voie légale, aux autorités traditionnelles/religieuses et à la communauté internationale.

### VI.1. Traitement des violences électorales par la voie institutionnelle et réglementaire

Au plan institutionnel, il s'agit essentiellement des actions en justice et des interventions des forces de l'ordre. En effet, les violences électorales évoquent en premier lieu des questions de droits de l'Homme au sens de préoccupations de justice. Tous ceux qui se sont sentis victimes d'injustice de violences électorales ont le plus souvent eu recours aux institutions judiciaires ou de sécurité. Ainsi, en Guinée, des victimes d'agressions physiques lors des législatives de 2013 ont déposé des plaintes à la police ou à la gendarmerie dans l'espoir de bénéficier d'une réparation. Au Sénégal, des victimes de violences électorales de la présidentielle de 2012, soutenues par des organisations de défense des droits de l'Homme, ont déposé des plaintes contre des autorités du régime sortant, notamment Me Ousmane NGOM, Ministre de l'Intérieur d'alors. Ces plaintes portent notamment sur des coups et blessures et des voies de fait caractérisées. Les suites judiciaires qui leur sont réservées sont de nature à apaiser et à redonner confiance aux victimes.

Cependant, en plus des particuliers, il faut noter que des formations politiques saisissent également les institutions judiciaires. C'est ainsi qu'en Guinée, l'opposition a engagé une action judiciaire devant la Cour Suprême contre le décret présidentiel du 29 octobre 2012 portant attribution des sièges de la CENI aux membres de l'opposition. Il a été constaté qu'au delà des recours devant les tribunaux pour juguler les violences, il y a eu des interventions des forces de sécurité.

Nous avons constaté deux types d'interventions des forces de l'ordre pour ramener le calme et la sérénité. Il s'agit des interventions à titre préventif et des interventions à caractère répressif. Le premier type d'intervention a concerné le plus souvent les cas de violences électorales qui se profilaient à l'horizon et qui opposeraient des personnes ou groupes de personnes. C'est ce qui a justifié la mise en place du dispositif impressionnant de la FOSSEL

à Conakry le 28 septembre 2013, dans le but de garantir la sécurité de tous et l'accès de tous aux bureaux de vote. Cette forte présence a contribué à limiter l'émergence de foyers d'affrontement dans la capitale. Ces formes de dissuasion ont été observées aussi dans les situations de perturbations dans les bureaux de vote. C'est ainsi que les éléments de la FOSSEL sont intervenus le jour du scrutin dans le bureau de vote de Coyah pour rétablir l'ordre.

Si l'esprit qui sous-entend ce déploiement de la FOSSEL en Guinée était d'ordre préventif, on peut dire que dans le cas du Sénégal, pendant toute la période pré-électorale et depuis la création du M23, les interventions des forces de l'ordre, comme celle du 16 février 2012, étaient plus de l'ordre de la répression. Cette répression a été constatée aussi le 17, 18 et 19 février, c'est-à-dire pendant la campagne électorale à Kaolack, Rufisque et Dakar. Il en est de même au Togo où les manifestations du Collectif Sauvons le Togo ont été constamment réprimées. Ces répressions ont parfois donné lieu à des arrestations et à des poursuites judiciaires. Dans le cadre de ces législatives, des poursuites judiciaires ont été engagées contre des leaders de l'opposition notamment du CST, de l'ANC et du FRAC. De simples manifestants ont subi aussi ces types de traitements. Ils ont souvent été accusés de dégrader des biens publics, d'occupation illégale d'espaces publics ou encore d'atteinte à l'ordre public, d'obstruction, de refus d'obtempérer, etc. Toutes ces initiatives, portant parfois atteinte à la liberté politique, ont dans certains cas contribué à des degrés divers à ramener le calme, la sérénité dans le pays.

Enfin, au plan réglementaire, il faut souligner essentiellement les accords politiques qui ont une portée constitutionnelle. Cette pratique, qui apparaît comme une spécificité du Togo, a été également observée en Guinée. Au Togo, avant toute consultation nationale, il y a presque toujours eu un accord politique et ce, depuis 1993. C'est un mécanisme préventif qui, même s'il n'a pas bien fonctionné en 2005, a donné des résultats positifs en 2007 et 2013. Ces résultats s'expliquent par le processus de transformation des termes des accords politiques<sup>101</sup> du 20 août 2006 en des actes juridiques.

Ainsi, « dans le cadre de l'organisation des élections législatives du 14 octobre 2007, l'Assemblée nationale togolaise a modifié la Constitution en son article 52 pour y introduire un mode de scrutin proportionnel à la plus forte moyenne en lieu et place du mode de scrutin uninominal à un tour [...] »<sup>102</sup> On peut dire qu'en Guinée, c'est grâce à l'accord du 27 janvier 2007 entre le gouvernement

<sup>101</sup> Selon Djedjro Francisco Meledje (2009 ; 154), les partis signataires des Accords de Ouagadougou sont : RPT, le CAR, la CDDPA, le CPP, l'UFC et le PDR.

<sup>102</sup> Rapport OIF 2008, page 79

et les principales centrales syndicales qu'a émergé la Primature comme institution républicaine et cela, par l'entremise d'un décret présidentiel [...]. Le schéma rappelle bien celui des années de transition démocratique, les années 1990 étant en effet marquées par l'institution du bicéphalisme du pouvoir exécutif dans nombre d'États africains francophones, c'est-à-dire par l'introduction du poste de Premier Ministre à côté du Président de la République. »<sup>103</sup> Il convient de souligner qu'au Togo, la recette préventive a été de mise au cours des législatives de 2013. En effet, il y a eu un accord de gouvernement le 26 mai 2010 entre la famille Gnassingbé et l'opposant historique Gilchrist Olympio qui s'est soldé par l'octroi des sept portefeuilles ministériels à l'opposition. Ces législatives de 2013 devraient légitimer cette nouvelle configuration de la gouvernance au Togo et consolider la base sociale du pouvoir en lui offrant une majorité parlementaire conséquente pour gouverner. On peut dire que ce partage ou « deal politique » a permis néanmoins de limiter le clivage Nord-Sud dans le jeu politique togolais. En dehors des cadres institutionnels et réglementaires, les violences électorales ont pu être évitées par le jeu des accords politiques.

## **VI.2. Recours aux autorités locales**

La notion d'autorités locales renvoie à la fois aux responsables des structures décentralisées de l'Etat moderne et aux chefs traditionnels et religieux.

En Guinée, il a été constaté une seule intervention des autorités des collectivités territoriales. Il s'agit de l'intervention du maire à Kissidougou et au lycée Tito de Guékédou pour ramener le calme le 28 septembre 2013.

En revanche, les actions des autorités traditionnelles dans le traitement des violences électorales au Togo, en Guinée et au Sénégal ont été perceptibles tout au long des différents processus électoraux observés. Ce qui confirme les propos de Thelma qui, déjà en 2009, soutenait que les conflits ouest-africains sont si complexes et multidimensionnels que les acteurs étatiques sont dans l'impossibilité d'empêcher, de gérer ou de régler ceux-ci sans l'assistance et l'engagement d'acteurs non étatiques. Dans les cas sénégalais et guinéens, les chefs traditionnels et surtout religieux ont lancé des appels à la retenue et au calme chaque fois que nécessaire et ce, du début à la fin du processus électoral.

C'est dans ce sens que s'inscrit l'appel au calme du septième Khalife général de la confrérie mouride, Serigne Cheikh Maty Lèye Mbacké, lors du processus électoral de la présidentielle sénégalaise de février-mars 2012, en invitant les

---

<sup>103</sup> Rapport OIF 2008, page 79



populations au calme et les candidats au respect du verdict des urnes<sup>104</sup>. Les évêques du Sénégal ont, à leur tour, lancé un vibrant appel pour une élection libre et transparente « afin que soit évitée toute contestation postélectorale pouvant porter préjudice à la paix sociale »<sup>105</sup>.

Au Togo, la position des chefs traditionnels est particulière et cela apparaît dans leurs différentes initiatives. En effet, le chef traditionnel togolais, selon Aдови N'buéké Goeh-Akue, a une image avilie par ses fonctions policières au service d'une administration coloniale et demeure toujours contesté après l'indépendance, parce qu'étant à la solde d'une administration étatique tatillonne. Les chefs traditionnels « sont parfois rudoyés par le préfet et doivent reconnaissance au Ministère de l'intérieur qui entérine leur choix ou leur élection [...] L'ère du parti unique a fait des chefs traditionnels et encore aujourd'hui, bon gré mal gré, des propagandistes de l'ancien Parti-Etat dont l'une des ailes marchantes fut et demeure l'Association des chefs traditionnels du Togo. Celle-ci se réunit périodiquement pour prendre des positions politiques ou pour apporter son soutien à la personne du chef de l'Etat. Leur présence, très remarquée dans leur tenue d'apparat à toutes les manifestations publiques officielles, les rangs qu'ils tiennent parmi les corps constitués, témoignent de leur existence en tant que entité et autorité. »<sup>106</sup> Ce qui explique que lors des élections législatives de 2013, il a été difficile « aux chefs traditionnels de jouer un rôle majeur, parce qu'ils sont au service du pouvoir en place. »<sup>107</sup> On peut en déduire que le rôle prépondérant des chefs traditionnels et religieux dans les processus électoraux est fonction de leur crédibilité aux yeux des acteurs.

Dans cette perspective, il y a lieu de souligner qu'il existe un acteur qui arrive à mettre souvent les protagonistes des violences électorales en accord. Il s'agit de la communauté internationale.

### **VI.3. Recours à la Communauté internationale**

Les actions de la Communauté internationale se situent à deux niveaux : la prévention des conflits et les actions d'apaisement ou d'interposition.

S'agissant du premier type d'actions, la Communauté internationale œuvre pour le renforcement des capacités organisationnelles de certaines structures locales. Cela permet de renforcer le professionnalisme de ses structures et de contribuer à la réduction des fraudes électorales. D'où la nécessité d'appuyer

<sup>104</sup> Ces propos ont été tenus à l'occasion de la cérémonie officielle du Magal de Touba le vendredi 13 janvier 2012.

<sup>105</sup> Déclaration des évêques du Sénégal rendue publique le 19 janvier 2012.

<sup>106</sup> Aдови N'buéké Goeh-Akue (Revue CAMES - Série B, vol. 01, 1998, page 49)

ces organes antérieurement à la tenue des élections. C'est dans cette perspective que l'OIF a initié en 2008 la création d'un espace de rencontre et d'échange entre des « responsables des structures de gestion des élections ainsi que des chefs de juridiction en charge du contentieux électoral. ». Les actions de prévention tiennent compte du passé politique des différents pays.

Par ailleurs, il faut remarquer que les comités de veille en Guinée et au Sénégal sont en réalité des créations de la Communauté internationale. Ces structures, en conduisant des négociations, espèrent ramener la confiance entre les protagonistes et assurer la crédibilité des organes chargés d'organiser les consultations électorales.

Ces comités sont des structures supranationales et comprennent en plus des représentants des parties en conflit, des membres du corps diplomatique et des institutions internationales (UE, Organisation des Nations Unies, CEDEAO, UA, OIF, etc). Au-delà des structures politiques dont elle participe au fonctionnement, il faut souligner que la Communauté internationale contribue également par l'octroi de ressources humaines, de matériel et d'experts pour la mise en place de dispositif de sécurisation des opérations

électorales. Tous ces moyens contribuent à préserver la paix, la sécurité et la stabilité. En vue de la consolidation de la paix et de la sécurité, il convient enfin de terminer notre étude par une proposition pour anticiper les déclenchements de la violence électorale. C'est dans cette dynamique.

---

<sup>107</sup> OIF, rapport 2008, page 54



**GOREE INSTITUTE**  
Center for Democracy, Development and Culture in Africa



Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique  
**INSTITUT GOREE**



# VII

## CONCEPTION D'UN INDICE DE CONFLICTUALITE ELECTORALE

## VII. CONCEPTION D'UN INDICE DE CONFLICTUALITE ELECTORALE

Il sera question de proposer dans un premier temps, l'élaboration du modèle théorique de l'indice, et dans un second temps une identification des facteurs potentiels de risques conflictuels dans un cadre uniforme multidimensionnel.

### VII.1. Définition de l'indice

La conflictualité est au cœur de nombreux travaux. On peut par exemple évoquer dans le domaine de la psychologie et du marketing (commercial et politique) le développement de la « la Théorie de l'Action Raisonnée (96TAR) », « la Théorie du Comportement Planifié (TCP) », et « la Théorie des Comportements Interpersonnels (TCI) ». Ces canevas de recherche ont conduit à l'élaboration de questionnaires afin de prédire « l'intention de comportements individuels ». Ces théories s'intéressent essentiellement aux domaines cognitifs et affectifs. Certes, elles s'appliquent aux conflits relatifs à la personnalité, à l'interaction du « moi et du surmoi » de l'individu, mais elles peuvent servir de base pour comprendre des comportements collectifs. Ainsi, il est possible de se demander, pourquoi un individu s'engage-t-il dans un conflit collectif. Une telle question met en lumière toute la complexité de la dialectique entre l'individuel et le collectif. Ce qui explique notre penchant sur l'exploration de cette perspective. Ces schémas vont constituer donc une source d'inspiration pour construire notre modèle. Il en est de même pour le modèle de l'« Indicateur de Bonne Gouvernance » (IBG) de la Banque Mondiale, tel que présenté par Aboubacar Yenikoye ISMAËL<sup>108</sup>. Ce modèle va servir à l'indice de référence dans le choix de son principe directeur organisationnel.

Notre « Indice Facteurs de Conflictualité (IFC) » lui empruntera principalement sa forme et quelques indicateurs de sa composante « recherche du consensus<sup>109</sup> ».

Avec tous ces emprunts dans le processus d'appréhension de la conflictualité électorale, il importe de souligner que l'objet des conflits peut être, certes, un enjeu psychologique ou économique, mais que notre objet n'est pas de prévoir des comportements économiques et psychiques. Il s'agit essentiellement d'agréger dans un cadre unitaire des éléments constitutifs de déclenchement d'affrontements politiques. Cette démarche n'est pas

<sup>108</sup> Le modèle de l'IBG présenté par Yenikoye Ismaël « quantifie la gouvernance à partir de l'analyse de : 4 domaines, de 10 composantes, de 60 indicateurs et de 180 sous-indicateurs », Cf. Aboubacar Yenikoye Ismaël, Gouvernance et Gouvernométrie : essai de définition, éd., du CERCAP, prospective 2002, Niamey, 2002, p.32

<sup>109</sup> Selon Ismaël, les indicateurs de la composante « recherche de consensus » sont : capacité à réaliser les compromis politiques, résolution des conflits institutionnels, résolution des conflits économiques et sociaux, résolution des conflits identitaires, résolution des conflits liés à la gestion des terroirs, résolution des conflits à caractère religieux, et enfin la résolution des conflits liés aux frontières, cf. Ismaël, op.cit, page.35

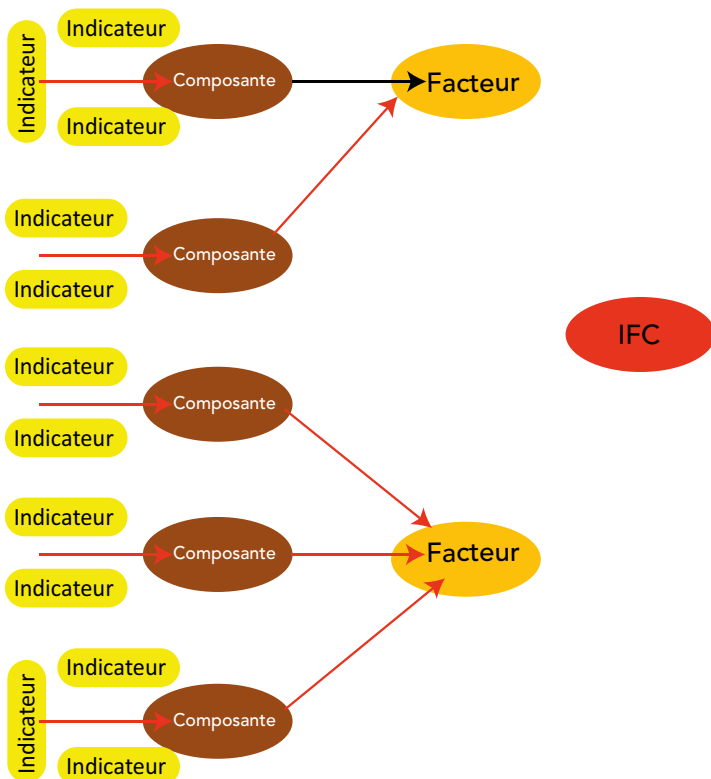
une technique ou méthode policière d'enquête aboutissant à l'identification des culpabilités mais plutôt à construire un corpus de faits et de dires, circulant dans une localité qui puissent ou sont à mesure de déclencher des conflits sur ces territorialités.

D'une manière générale, « l'Indice Facteur de Conflictualité » est un construit. Et, « un construit est une variable qui n'existe que par définition. Il s'agit d'une structure latente inventée pour décrire et expliquer ce que nous percevons. Puisque les construits ne sont pas observables directement, il faut faire appel à des indicateurs de leur présence. Un indicateur consiste en une manifestation observable duquel nous inférons la présence d'un construit ou d'une caractéristique donnée ». En fait, l'idée principale est de décomposer les causes des conflits pour en saisir les éléments constitutifs déclencheurs. Concrètement, il faut élaborer un canevas d'observation d'émergence des conflits en insistant sur les facteurs déterminants qui permettent de les saisir. Autrement dit, on identifie les domaines de l' « IFC » et on applique la grille d'observation suivant ses propres différents indicateurs qui ont été au préalable déterminés. Ces indicateurs dans notre cadre sont donc des actions observables.

Pour éviter la lourdeur de la base de données en raison de la multitude des indicateurs et de la spécificité des différentes dimensions, nous avons trouvé pratique d'élaborer un tableau de bord et conçu de telle sorte qu'on puisse saisir les données par domaine de la conflictualité. En fait, chaque domaine regroupe un certain nombre de composantes ou de modalités pertinentes. Et pour chaque composante ou dimension, on retrouve des indicateurs qui la déterminent. De plus, on pourrait avoir une base de données dont on peut procéder à des mises à jour annuelle. Enfin, il faut collecter des données devant servir à l'animation de l' « IFC ».

## **VII.2. Modèle théorique de l' « IFC »**

Il s'agit ici de l'identification des domaines, des composantes et des indicateurs de l'indice. En fait, pour élaborer un indice, il semble pertinent de circonscrire au préalable les éléments sur lesquels porte le conflit. Ils constituent le premier degré de l'indice. Ensuite, au second degré, nous avons les différentes composantes ou dimensions. Celles-ci sont saisissables au troisième niveau à l'aide des indicateurs qui les déterminent. Ces indicateurs sont des indicatifs observables. Ce qui nous permet de schématiser théoriquement le modèle ainsi qu'il suit :



## Légende

■ Indicateur

■ Facteur

■ Composante

■ Indice

### **VII.3. Identification des facteurs, des composantes et indicateurs de l'« IFC »**

Pour réaliser l'« IFC » dans la pratique, il faut identifier des sites d'observation. En effet, il semble établi que les principaux domaines de conflictualité suivant les séquences des scrutins électoraux se résument à deux facteurs principaux.

Il s'agit du facteur institutionnel ou organisationnel et du facteur déroulement pratique du jeu politique.

En ce qui concerne le premier facteur, notre attention sera focalisée sur la structuration des organismes électoraux (la mise en place de la CENI et de ses démembrements) et sur leur fonctionnement (la compétence des membres de bureau de vote, l'animation des bureaux de vote, le consensus sur la tenue du bureau de vote).

Et, pour le second facteur, nous serons attentif à ce qui le caractérise notamment : l'émergence d'un nouveau leadership politique (les luttes internes à un parti, relatif à une localité ou pays pour la conservation, gestion ou la conquête d'une position politique), les obstacles au déroulement du processus électoral (élaboration de liste de candidatures, organisation des manifestations publiques partisans, perturbations des opérations de vote, contestations de résultats), et la gestion des mandats électoraux (les obstacles au libre exercice des mandants [le respect des consignes de conduite des hiérarchies politiques], la réalité de l'imputabilité des élus).

Ainsi, résumé dans le tableau ci-après :

## Tableau récapitulatif des éléments principaux de l'indice

Domaines ou facteurs	Composantes ou dimensions	Indicateurs ou Déterminants
<b>Institutionnel et organisationnel</b>	Structuration des organes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place de la CENI</li> <li>2. Mise en place des démembrements de la CENI</li> </ol>
	Fonctionnement des organismes électoraux	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Compétence des membres de bureau de vote</li> <li>2. l'animation des bureaux de vote (la présence, l'absence, le manque de matériels de vote)</li> <li>3. Le consensus sur la tenue du bureau de vote</li> </ol>
<b>Déroulement du jeu politique</b>	L'émergence de nouveau leadership politique	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les luttes de positionnement à l'interne d'un parti (renouvellement des structures).</li> <li>2. Les luttes d'implantation ou de consolidation d'un leader dans une localité (avant et pendant campagne)</li> </ol>
	Les obstacles au déroulement du processus électoral	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les contestations de liste de candidatures</li> <li>2. Les perturbations partisans des opérations de vote</li> <li>3. Les contestations de résultats électoraux</li> </ol>
	La gestion des mandats électoraux ou les obstacles au libre exercice des mandants	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La problématique du respect des consignes de conduite des hiérarchies politiques</li> <li>2. L'imputabilité des élus</li> </ol>





**GOREE INSTITUTE**  
Center for Democracy, Development and Culture in Africa



Centre pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique

**INSTITUT GOREE**



# CONCLUSION

La présente étude s'est polarisée sur l'élection présidentielle de février-mars 2012 au Sénégal et sur les élections législatives du 24 juillet 2013 au Togo et du 28 septembre de la même année en Guinée. Après avoir donné des indications sur le contexte du présent document, notre démarche a consisté dans un premier temps à préciser les concepts essentiels qui seront utilisés tout au long du texte, mais aussi à rappeler notre démarche méthodologique d'ensemble. Dans un second temps, les données récoltées ont été analysées. Les grands traits de cette analyse exposent les causes, les manifestations à des degrés divers, et les enjeux des violences électorales.

C'est ainsi que nous avons observé que les violences électorales occasionnées par les trois élections dans ces trois pays (Togo, Guinée et Sénégal) ont contribué à faire du sentiment d'appartenance nationale un bien précieux à préserver en même temps qu'elles engendraient des prises de méfiance entre des populations. C'est ce qui apparaît commun aux trois cas. Les violences électorales observées autour de la présidentielle de 2012 au Sénégal, et des élections législatives en Guinée et au Togo de 2013 ont imposé une « ligne rouge » à tous les prétendants au pouvoir.

Par conséquent, il y a eu une prise de conscience de l'ensemble des acteurs dominants des scènes politiques africaines sur la nécessité d'éviter la fracture sociale, la dislocation de l'ensemble national en construction permanente. Cela s'est manifesté par des réactions négatives face aux actes de violence. Ce qui signifie seulement qu'il n'y a pas eu d'escalade au point d'atteindre des « guerres ethniques ou religieuses. » En effet, il a été constaté que dès qu'il y a eu des indices de violence électorale, des actes d'intolérance, des initiatives ont été engagées pour ramener le calme et préserver la sérénité dans l'environnement à travers souvent des appels au calme mais aussi des actions de médiations.

Les acteurs ont intégré dans leur philosophie d'action que « la compétition politique à l'intérieur d'un cadre démocratique-libéral nécessite un renoncement inconditionnel à la violence. Les acteurs qui poursuivent leurs objectifs politiques en utilisant la force, violent une des règles les plus fondamentales de la théorie et de la pratique démocratiques. Ils jouent "un autre jeu" que celui de leurs adversaires démocrates, un jeu qui mine dangereusement la validité universelle des règles démocratiques. L'assassinat de rivaux politiques, les atteintes à la liberté, à l'intégrité physique et à la propriété d'adversaires politiques, l'intimidation des candidats et électeurs, les tentatives violentes de renversement des élus, le nettoyage ethnique ou social, les émeutes et la destruction des biens... ». Il faut également retenir qu'ont pu être identifiés les auteurs et les victimes du phénomène.

C'est après avoir fait le tour de l'ensemble des violences électorales et des initiatives qui ont été développées pour les résoudre que des recommandations ont été faites.

Pour finir, il convient de souligner qu'il a été proposé un mécanisme de prévention à travers un modèle de tableau de bord qui devra permettre de saisir les facteurs, les déterminants ou variables qui déclenchent les violences électorales. Il s'agit d'un dispositif qui veut aller au-delà des réflexions des ateliers et tables rondes pour apparaître comme un instrument permanent et rapide d'alerte et de surveillance des tensions électorales en Afrique.

## RECOMMANDATIONS

- ✓ Éduquer les populations à une citoyenneté qui rejette toutes formes de violences ;
- ✓ Vulgariser les bonnes pratiques électorales ;
- ✓ Mettre en place des plates-formes de recherches internationales sur les violences électorales ;
- ✓ Travailler à l'émancipation politique des minorités ou groupes vulnérables ;
- ✓ Initier des actions de renforcement du sentiment d'appartenance nationale ;
- ✓ Définir des mécanismes de défenses des libertés politiques ;
- ✓ Sensibiliser les acteurs du processus électoral sur toutes les formes de violences électorales ;
- ✓ Mettre en place des Commissions électorales composées uniquement de personnes politiquement neutres et jouissant de la confiance des acteurs politiques ;
- ✓ Éviter systématiquement l'instrumentalisation de l'identité pour des besoins électoralistes ;
- ✓ Renforcer les prérogatives des Commissions électorales ;
- ✓ Renforcer la formation des forces de sécurité en matière d'opération de maintien de l'ordre et également de respect de droits de l'Homme.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

- Aboubacar Yenikoye Ismaël, « Gouvernance et Gouvernométrie : essai de définition », éd., du CERCAP, prospective 2002, Niamey, 2002 ;
- Bayada (B), « Conflit : mettre hors-jeu la violence », Chronique sociale, 3<sup>e</sup> édition, Lyon, 2000.
- Bourgi (A.) et Castéran (C.), « Le Printemps de l’Afrique », Hachette, Paris, 1991, 187 p.
- Ekiyor (T), « Le rôle de la société civile dans la prévention des conflits : les expériences ouest-africaines ».
- Grawitz (M) et Leca (J), « Traité de Science Politique », Tome 3.
- Rouvier (C), « Sociologie Politique », Litec, Paris, 1995.
- Sermé (S), « Les mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique », F.D.S.P, Ouagadougou, 1995.
- Zartman (I.W), « La résolution des conflits en Afrique », Harmathan, Paris, 1990.
- Zoungrana (D), « Le règlement pacifique des conflits en Afrique », F.D.S.P, Ouagadougou, 1999

## DECLARATIONS ET CODES

- Code électoral guinéen (2007)
- Code électoral sénégalais (2011)
- Code électoral togolais (2012)
- Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, Praia, Mai 2011,

## ARTICLES

- Bailey (F.G), « Les règles du jeu politique », PUF, OXFORD, 1971.
- Delpérée (F.), « Le contentieux électoral », PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 3334, 1998.
- Fall (I.M), « Les révisions constitutionnelles au Sénégal, révisions consolidantes et révisions déconsolidantes de la démocratie sénégalaise », CREDILA, 2011, 218 p.
- GBLODZRO (K), « Monographie des élections au Togo », juillet 2012, 21 p.
- SAMB (D), « Conflits et crises en Afrique : étiologie, typologie, symptomatologie, prévention et résolution », Rapport du premier colloque international du réseau des chercheurs « État de droit et paix » Université de Ouagadougou, 12 au 14 septembre 2000, Fins et moyens pacifiques de sortie de crise, pp 4-26 ;

## RAPPORTS

- Groupe des sages de l'Union Africaine, « Consolider le rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits », 2012, 120 p.
- Hounkpe (M.) et Gueye (A.B), « Rôle des forces de sécurité dans le processus électoral : cas de six pays de l'Afrique de l'Ouest, Lagos et Abidjan », 2010, 105 p.
- Institut Gorée, « Elections, paix et sécurité en Afrique de l'ouest », Dakar, 2010, 124 p.
- Institut Gorée, « Rapport de l'observation des élections législatives de 2013 au Togo », 125p.
- Institut Gorée, « Rapport du 27 septembre 2013 du monitoring de la violence pendant la période électorale en Guinée (législatives 2013) », 8 p.
- Institut Gorée, « Rapport du 30 septembre 2013 du monitoring de la violence pendant la période électorale en Guinée (législatives 2013) », 4 p.
- Institut Gorée, « Rapport du monitoring de la violence pendant la période électorale au Togo (législatives de 2013) », 23 p.
- Institut Gorée, « Rapport de la Mission d'Appui Technique du Gorée Institute sur les élections législatives 2013 en Guinée », 42 p.
- Institut Gorée, « Rapport sur la violence électorale au Sénégal Falaade, du 27 Janvier au 02 Avril 2012 (présidentielle février-mars 2012) », Dakar, 2012, 22 p.
- International Crisis Group, « Guinée : sortir du borbier électoral », Rapport Afrique N°199, février 2013, 35 p.
- LAREG, « Rapport d'étude sur les violences dans le processus électoral au Sénégal de 2000 à 2011 », Dakar, 2011, 45 p.
- Rapport Final du Colloque « Les élections en Afrique: Meilleures pratiques et collaboration transectorielle », Accra, Ghana, Novembre 2009, 45 p.



- Sylla (N.S), « Les élections législatives de septembre 2013 en Guinée : un bref aperçu », août 2013, 8 p.
- Union européenne, « Rapport final de la Mission d'observation électorale en République de Guinée-élections législatives 2013 », 127 p.
- Union européenne, « Rapport final de la Mission d'observation électorale-élection présidentielle Sénégal 2012 », 62 p.
- WANEP, « Guide pratique de la gestion des conflits électoraux pour l'Afrique de l'ouest », Accra, 2011, 168 p.





© copyright : Gorée Institute – Edition 2015

ISBN : 979-10-92136-01-2



Gorée Institute  
Rue du Jardin  
B.P. 05 – Ile de Gorée  
Sénégal

